

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 PAD



Antenne Chalon
14 rue Charles Dodille
71100 Saint Rémy



Antenne Mâconnaise
1154 route de Salornay
71870 Hurigny



Antenne Montcellienne
2 rue Louise Cécile
71300 Montceau les Mines

DIRECTION DU SERVICE DE PLACEMENT A DOMICILE

3 Rue des Crépins

71450 BLANZY

Tél. 03.85.68.40.68 - Fax 03.85.68.31.15

SECRETARIAT DU SERVICE DE PLACEMENT A DOMICILE

2 Rue Louise Cécile

71300 MONTCEAU LES MINES

Tél. 03.85.21.19.57 - Fax 03.85.21.19.65

SOMMAIRE

I - <u>Présentation du Service</u>	Page 2
1. <u>Identification</u>	
2. <u>Organisme Gestionnaire</u>	
3. <u>Mission</u>	
4. <u>Décideurs de Mesures</u>	
5. <u>Agrément - Habilitation</u>	
II - <u>Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service</u>	Page 3 à 5
1. <u>Indicateurs relatifs à la prise en charge</u>	
2. <u>Indicateurs Journées par service</u>	
III - <u>Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2020 -2021- 2022</u>	Page 6 à 26
1. <u>Rappel des Axes de Travail 2022</u>	
2. <u>Bilan par l'Equipe PAD</u>	
IV - <u>Temps fort de l'année</u>	Page 26
V - <u>Gestion des ressources humaines</u>	Page 26 à 27
1. <u>Mouvement des personnels en 2021</u>	
2. <u>Etat de l'absentéisme en 2021</u>	
VI - <u>Nos actions de formation individuelles et collectives</u>	Page 27
1. <u>Formation sur plan de formation</u>	
2. <u>Formation sur Budget du Service</u>	
VII - <u>Chantiers en cours, cap fin 2023</u>	Page 27
VII - <u>Conclusion du Directeur</u>	Page 27
<u>Annexes</u>	Page 29 à 50

I - Présentation du Service

1. Identification

Service de Placement A Domicile

Secrétariat : 2 rue Louise Cécile
71300 MONTCEAU LES MINES
Tél : 03 85 21 19 57
Fax : 03 85 21 19 65

E-Mail: secretaire-pad@pradobourgogne.fr
www.pradobourgogne.fr

Numéro de SIRET : 385 400 452 000 46
Code APE : 853 H

2. Organisme Gestionnaire

Association du PRADO BOURGOGNE
1154, route de Salornay - BP 10149 Hurigny
71006 - MACON Cédex
Téléphone : 03.85.34.75.15
Télécopie : 03.85.34.65.39

3. Mission

En fonctionnement permanent, ce Service accompagne 44 Jeunes sur le Département, âgés de quelques mois à 17 ans.

Objectifs :

- ☞ Eviter un placement en établissement,
- ☞ Accompagner un retour en famille,
- ☞ Préparer un placement en établissement,
- ☞ Faire des évaluations de situations pour proposer des orientations.

4. Décideurs de Mesures

- ☞ La Direction des Services Sociaux / Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille,
- ☞ Les Juridictions pour Enfants.

5. Agrément - Habilitation

- ☞ Agrément du Département de Saône-et-Loire, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille,
- ☞ Habilitation par le Ministère de la Justice au titre :
 - ◇ Des articles 375 et suivants du Code Civil, relatifs à l'Assistance Educative.

II - Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service

1. Indicateurs relatifs à la prise en charge

En annexe 1, est inséré le tableau reprenant tous les éléments concernant l'Activité du Service. Vous trouverez aussi les statistiques par Antenne.

2. Indicateurs Journées par Service

a) Indicateurs Journées

- ☞ Objectif du Service : 15 212 journées,
- ☞ Réalisé : 14 433 journées,
- ☞ Différence : - 779 journées
- ☞ Taux d'occupation réel : 96.45%.
 - ◇ En 2020 : 82.95% journées
 - ◇ En 2021 : 96.45% journées
 - ◇ En 2022 : 95.14% journées

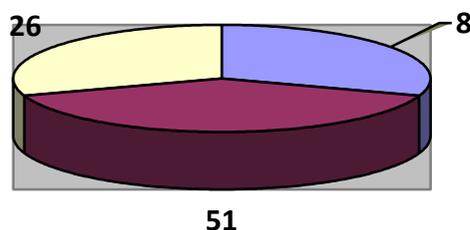
Les journées non réalisées ont deux explications. Nous observons toujours l'existence d'un décalage entre la fin d'une prise en charge au PAD et le début d'une autre. Et les modifications des accueils en fonction des priorités décidées par la Plateforme ou les RASEF.

Placement A Domicile : Pour 85 demandes d'admissions, nous avons réalisé 22 admissions.

Années	Admissions	Sorties
2020	26	15
2021	24	23
2022	22	19

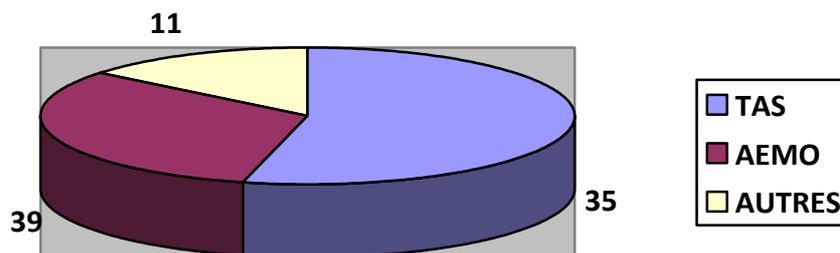
Soit un total de 85 demandes pour les 3 antennes.

DEMANDES D'ADMISSIONS PAD EN 2022



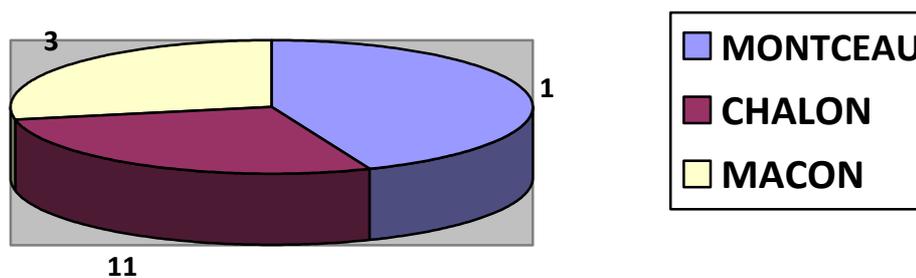
Etablissements demandeurs pour les 3 antennes en 2022

ETABLISSEMENTS DEMANDEURS POUR LES 3 ANTENNES EN 2022



Autres = Foyers, PMI, Plateforme

REFUS D'ADMISSIONS EN 2022

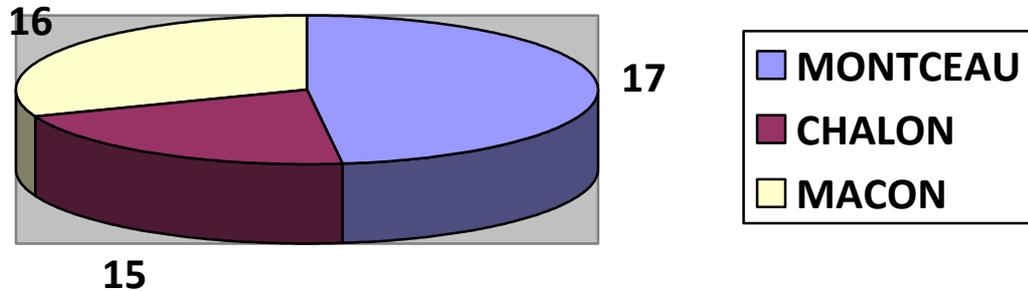


Soit un total de 15 refus pour les 3 antennes

Motif des refus :

- ☞ Demande annulée car autres mesures de suivis : **13**
- ☞ Demande refusée car effectif complet et éloignement : **2**

DUREE MOYENNE DU PLACEMENT EN NOMBRE DE MOIS EN 2022



☞ Durée moyenne du placement :

- ◇ 2020 : 11 mois
- ◇ 2021 : 17 mois
- ◇ 2022 : 16 mois

b) 10 Jeunes dont le PAD s'est arrêté pour un placement traditionnel ou une autre mesure :

8 Jeunes sont sortis du PAD pour être orientés en hébergement
2 Jeunes sont sortis du PAD pour être orientés en FA

c) Jeunes dont le PAD s'est arrêté :

- ◇ 9 Enfants en fin de prise en charge :
 - Retour chez la mère : 5
 - Retour chez la mère avec AEMO : 2
 - Retour chez le père : 1
 - Retour famille : 0
 - Retour famille alternance père-mère : 1
 - Retour famille avec AEMO : 0
 - Retour chez le père avec AEMO : 0
 - Retour grand -mère maternelle : 0
 - Retour chez un oncle : 0

d) Jeunes ayant bénéficié d'un rapatriement en 2022

- ◇ 1 Jeune de Montceau rapatriée sur MEPLIER du 26 au 29 12 22
- ◇ 1 Jeune de Chalon rapatrié sur BM du 18 au 20 01 22(suite à fugue)
- ◇ 2 Jeunes de Macon rapatriés en FA du 01 12 22 au 19 01 23 (avant d'y être placés définitivement).

III- Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2022

1. Rappel des Axes de travail 2022

Nos objectifs sur l'année 2022 étaient de :

- Consolider la déclinaison du projet de Service
- Améliorer les locaux du PAD de Montceau les Mines
- Répondre à l'appel à projet lancé par le Département pour la création de 30 places
- Poursuivre le travail entamé avec Mme BONNEVILLE BARUCHEL sur nos grilles d'évaluation.

Les obstacles que nous avons rencontrés au fil de l'année :

- Le retard pris dans la négociation du CPOM 2 nous a conduits à décaler des décisions comme les travaux pour l'antenne de Montceau.

2. Bilan par l'Equipe PAD

2.1 Bilan éducatif antenne Montceau

➤ Temps forts :

- Le camp « mères isolées » et leurs enfants les 7 et 8 juillet 2022
- Le petit Déjeuner des familles du PAD organisé le 25 août 2022
- Les différentes sorties extérieures avec des enfants/familles
- Intégration d'enfants en colonie de vacances
- La confiance qui s'est instaurée rapidement avec les familles admises sur l'été malgré l'intervention des 4 éducatrices dans l'attente de la référence nommée.
- Avoir pu mettre en place des séances Snoezelen sur l'été
-

➤ Quelles difficultés avez-vous rencontré et comment vous vous y êtes prises pour tenter de les résoudre ?

• De Janvier à Juin 2022 :

- L'arrêt maladie soudain d'une collègue suite à un accident, a nécessité une adaptation de la part de l'équipe et priorisation des actions. L'équipe a fait le choix de combler cette absence sans embauche d'un remplaçant afin de ne pas mettre en difficultés les familles (temps de mise en confiance parfois long, interventions dans leur intimité...).
- Un rendez-vous avec un médecin psychiatre libéral, chargé du suivi d'un Jeune et d'une famille du PAD. Rendez-vous que le Service pensait pertinent dans le cadre du travail partenarial. Cette rencontre n'a pas eu l'effet escompté, les professionnelles ont plus eu le sentiment d'amener des éléments utiles au docteur mais qu'à l'inverse les professionnelles n'ont pas eu d'éléments concernant leurs inquiétudes sur la pathologie de ce Jeune et que le docteur prenait parti pour la famille. (La psychiatre a fait un courrier à la Juge pour remettre en cause le positionnement du PAD et leurs observations). Lors de ce rendez-vous, la présence de la référente établissement ASEF a permis de porter les observations et inquiétudes du Service.

- La situation de la famille sourde a été source de difficultés en septembre car les éducatrices ont à nouveau beaucoup porté la complexité de la situation tout en ne pouvant pas communiquer facilement. Le renouvellement de la formation en langue des signes a permis à minima d'élargir les échanges notamment avec l'acquisition de signes permettant la prise en charge du quotidien.
- Une situation s'est fortement dégradée depuis les vacances de le Toussaint. Aucune remise en question de la part des parents malgré les avertissements des professionnelles et leurs échanges autour de leurs observations. A plusieurs reprises, l'Aide Sociale à l'Enfance a été informée avec mise en place de 2 rendez-vous pour rencontrer les parents mais ces derniers ont annulé au dernier moment pour cause de maladie. Le changement de référente établissement début 2022 a également allongé le délai de traitement de cette situation. Pendant les vacances de Noël, l'attention a été portée plus en avant sur les 3 enfants et la nécessité de les sortir du domicile.
- Au vu du contexte sanitaire, l'équipe n'a pas pu mettre en place un projet festif qu'elle souhaitait faire, à savoir un repas de Noël préparé avec les familles et partagé. Au vu de l'investissement et de la mobilisation de l'équipe autour de ce projet, ce fut une déception. La recrudescence des cas positifs à la COVID a également freiné nos interventions et nous a demandé de nous réadapter à de nouvelles contraintes (absence de repas, d'activité...). Cela a impacté notre projet activités avec les familles notamment pour les temps piscine ou cuisine.

La question du sens du PAD dans certaines situations :

- Dans certaines situations, il est difficile de voir le sens du PAD. On constate que les missions du PAD ne sont pas perçues de la même manière selon les professionnels notamment les Juges des enfants (JE, AS...) et qu'il y a de plus en plus de PAD ordonnés « par défaut ». Ces situations sont très lourdes à porter pour les professionnelles car elles demandent un nombre important d'interventions autres que le soutien à la parentalité. Nous avons parfois le sentiment de faire à la place des partenaires, en effet, parfois, parce qu'il y a un PAD, certains partenaires se dédouanent de tout accompagnement à la famille et ne passent même plus directement par elle.
- L'inertie de certaines familles ou l'aide sous contrainte ont pu provoquer des difficultés aux éducatrices qui se sentaient alors dépourvues, constatant l'absence d'évolution. Elles ont alors sollicité leur Cheffe de service qui a souvent procédé à un recadrage des parents. Dans l'une des situations, notre équipe est allée jusqu'à faire appel au directeur du PEOB afin d'exiger le respect dû aux professionnelles et l'interdiction de proférer des menaces.
- Parfois, l'absence d'évolution, d'investissement vient aussi questionner le sens d'une poursuite de la mesure et pour autant, si aucune mesure n'était mise en place, la situation s'effondrerait peut-être.

Le temps important des trajets du fait de la distance de certaines familles :

- L'équipe de l'antenne de Montceau est confrontée à une majorité de déplacements importants, 8 familles sur 11 habitant à 1/2 heure de route au-moins. Ces déplacements réduisent de ce fait, la possibilité de multiplier les visites à domicile de plusieurs familles dans la même journée ou d'une même famille plusieurs fois par semaine. Ces distances peuvent provoquer une concentration et une source de fatigue supplémentaire, en plus de l'adaptation nécessaire à chaque famille. Afin de réduire ce risque, les éducatrices ont mis en place une alternance des visites à domicile chacune à leur tour dans les familles dont elles sont référentes par duo, ou associer 2 interventions dans le même secteur. Les éducatrices pallient aussi l'absence de moyens de locomotion de certains parents ou de transports en commun dans leurs secteurs.

- **Sur l'été 2022 :**

- Un avis d'expulsion d'une maman
- Une agression verbale d'un père envers une éducatrice
- Les audiences/échéances de placement sur l'été ou début de rentrée. Audiences effectuées par des collègues non référentes
- **Les admissions sur l'été avec les congés des unes et des autres**
- Manque de mobilité de certains parents : Il a fallu véhiculer les enfants en colonie de vacances, cela représente un fort temps de trajet
- Manque de mobilisation de certains parents, difficulté à les associer pour des activités.
- Dégradation de certaines situations début août
- Rupture de liens avec certaines familles (pères) qui a provoqué des tensions et des hésitations du Service dans l'élaboration des calendriers de leurs droits de visite et d'hébergements (DVH).
- Nécessité de passer à deux reprises à l'improviste dans un domicile suite à une absence de réponse durant plus de 7 jours
- Le placement de deux enfants sur l'été sans en avoir été informées par l'ASEF. Les parents ont prévenu l'éducatrice de la décision la veille du Rendez-vous.

- **De Septembre à Décembre 2022 :**

- Les Modalités de placement concernant une fratrie qui venaient en opposition aux préconisations de notre Service liées à un défaut de place au sein des structures souhaitées
- Des situations dans la continuité de l'été, très complexes avec des situations tendues
- Certaines actions réalisées en compensation de l'inertie de certaines professionnelles hors PAD (ex. recherche de logement, gestion administrative...)
- **Recrudescence des écrits, type notes de situations, du fait de la complexité et l'aggravation de certaines situations familiales**
- Le flou du fonctionnement à venir, lié à la croissance et la restructuration du PAD
- Une gestion des conflits parentaux/conjugaux qui nous placent parfois en position de médiatrices et compliquées dans l'accompagnement des enfants
- La poursuite de relations difficiles avec certains parents aux caractéristique psychiques compliquées, non diagnostiquées mais bien prégnantes.
- Les délais de mise en place du PAD parfois très longs et qui en réduisent le sens et la compréhension par les familles. De plus les situations arrivent en PAD extrêmement dégradées.

➤ **Quelles ont été vos satisfactions dans votre travail au quotidien avec les jeunes et leurs parents et pourquoi ?**

- La fin de PAD d'une jeune majeur en novembre 2021 : avant son départ et en lien avec sa mère, tout a été maillé pour que la Jeune ne se retrouve pas sans rien. A peine 1 mois après, l'éducatrice a reçu un message informant qu'elle intégrait l'ESAT du Prélong
- Pendant cette première période, nous avons intensifié le travail en partenariat : maison de la parentalité, les interprètes, médiateur LSF, les écoles... Nous avons également créé de nouveaux réseaux en fonction des besoins des situations
- Pendant les vacances de Toussaint, une journée sur le thème Halloween avec atelier cuisine et créatif a eu un bel élan de participation, riche en interactions et partages. Le repas partagé le midi a permis d'observer les compétences ou difficultés de chacun afin d'axer nos prochains objectifs

- Les journées de formation en LSF ont permis de renforcer nos connaissances et de faciliter les échanges avec la famille sourde. (Apprentissage en LSF des émotions, des métiers du secteur médical, de verbes « je peux/ je veux/ je crois/ je pense...)
- La mise en place des ateliers parents/enfant ainsi que les cafés parents ont été une réelle satisfaction.
- Malgré les difficultés, l'adhésion de certaines familles au PAD allant jusqu'à « l'adoption » des éducatrices du PAD, le fait que les parents se saisissent des conseils et démonstrations des éducatrices et soient convaincus de l'intérêt pour elles est satisfaisant dans notre travail. Ces parents voient le PAD comme un soutien, ils sollicitent spontanément le Service. Dans certaines situations, nous observons une évolution positive des postures parentales ce qui conduit parfois à des mainlevées de la mesure PAD.
- Ce qui est appréciable aussi est que rien n'est figé, les situations peuvent évoluer même si le constat de départ est négatif. Dans des situations où les parents ont des limites et ne sont pas en capacité de faire plus ; il est intéressant de constater que les enfants arrivent à se rendre compte des limites de leurs parents et évoluent dans ce contexte sans trop d'impacts négatifs sur leur évolution grâce à leur prise de conscience et le développement de leur autonomie.
- Nous avons fortement apprécié notre partenariat avec la maison des parents du Creusot pour le prêt régulier de salles pour des entretiens ou des visites médiatisées ce qui a réduit notre temps trajet et facilité leur mise en œuvre.
- Possibilité de préparer le placement d'un frère et une sœur avec leur mère en lien avec l'ASEF.
- Fête et repas de Noël : anticipation et organisation de notre équipe, participation active de certaines familles, présence partielle d'un donateur de cadeaux (directeur du magasin King Jouets)
- Disponibilité, réactivité et facilité pour travailler directement avec les responsables du TAS de Montceau-les-Mines
- Régularité des points de situations avec la Référente établissement ASEF
- Poursuites des rencontres partenariales et possibilité pour toute l'équipe de participer à une journée d'information
- Possibilité de bénéficier de massage mensuel offert par l'Association du PRADO BOURGOGNE
- L'organisation de quelques activités collectives avec les familles notamment pendant les vacances (petit-déjeuner...)
- Avoir la possibilité de participer au REAPP avec la concrétisation de la mise en place du spectacle « parents solos » et présence de quelques familles à la représentation avec une des éducatrices de l'antenne de Montceau
- Possibilité de profiter de la salle SNOEZELEN du CES Le Méplier et d'organiser quelques séances avec quelques enfants voire des adultes
- Les rencontres de fin de mesure avec les parents et les enfants et notamment une famille qui a exprimé de façon émouvante sa satisfaction de la mesure PAD avec le Service.
- La participation en tant que spectatrices (1 famille et 1 éducatrice) à la représentation publique de l'association de MEDIATION FAMILIALE à Montceau-les-Mines.

➤ **Quels axes d'amélioration envisagés vous ?**

- Il est important d'être toujours vigilantes à s'octroyer des temps entre nous afin de se dégager des situations et des actions d'autant plus depuis l'arrêt de notre collègue. Nous sommes vite happées par les situations et ne prenons pas toujours le temps de nous poser pour en discuter. Nous avons remis en place les temps d'échange les lundis matin afin de faire du relais

- Mettre en place un temps de débriefing après chaque atelier et cafés parents en lien avec nos fiches-actions. Ceci nous permettra de croiser nos observations et d'échanger autour de celles-ci avec les parents de manière plus pertinente
- Le travail sur la Grille commune avec E. BONNEVILLE pour avoir une base. Cette grille d'évaluation dangers/risques permettra d'affiner la question du sens d'une mesure PAD et d'envisager d'autres mesures quand un PAD n'est pas indiqué
- Les visites médiatisées : celles-ci demandent une grande disponibilité qui prend du temps sur le PAD exercé chez l'autre parent. C'est une mission qui se rajoute à l'accompagnement à la parentalité. Ne faudrait-il pas se former à la médiatisation ? Peut-être prendre plus de temps pour préparer le contenu de ces temps ? A voir en fonction des situations pour déléguer à des organismes extérieurs. La visite pourrait être encadrée par d'autres collègues non référentes de la situation car la posture n'est pas la même lors des visites et cela permettrait de prendre de la distance pour le référent
- Faire en sorte que les échéances de placement ne tombent pas sur la période estivale
- Faire un rappel aux familles ou signifier dès l'admission pour les nouvelles, que les activités « ludiques » proposées par le service font partie des missions du PAD. En effet, ces temps sont des supports nécessaires aux éducatrices pour observer les liens et avoir des temps individuels avec les enfants accompagnés. De ce fait, les familles doivent comprendre qu'elles ne peuvent pas refuser sauf cas particulier et ne pas se servir de ces activités pour punir leurs enfants suite à une difficulté qu'elles ont rencontrée dans leur quotidien. (2 familles ont puni leur enfant d'activité sur le PAD argumentant qu'il s'agissait d'une sortie plaisir et que leur enfant ne « méritait pas »)
- D'une façon globale, il serait bienfondé de travailler toute l'année sur la mobilité autonome des familles (utilisation des transports en commun notamment) afin de ne pas multiplier les déplacements
- Développer des explications plus précises, plus insistantes auprès des parents qui n'ont pas la résidence de leurs enfants afin de réussir leur implication plus soutenue dans la mesure PAD et accepter plus facilement les visites à domicile.

2.2 Bilan éducatif antenne Mâcon

Temps forts de l'année :

- Cette année a été marquée par la mise en place de l'activité équitation qui est un temps fort de notre accompagnement. Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, ce travail autour de l'animal est un temps très attendu de la part des enfants ainsi que des parents. La mise en place de cette activité a demandé un grand travail pour l'équipe éducative, qui continue de fortement se mobiliser toutes les semaines pour mener à bien cette instance. Une rencontre a été organisée le 15 juin 2022 avec le Président de l'Association, afin de faire le bilan de l'année écoulée. Les retours ont été fortement appréciés et les membres de l'Association nous remercient pour le suivi via les « livrets poney » qui leurs sont transmis. Chacun se rend compte de l'intérêt et du bénéfice apportés aux enfants du PAD, tout comme l'implication des familles. De fait, le projet serait renouvelé et financé par KIWANIS l'année prochaine pour le même nombre d'enfants.
- Durant les vacances de Noël, les éducatrices ont tenté de réaliser différentes sorties familles. Le but étant d'amener une notion de plaisir sur ces temps de fête, observer le fonctionnement familial en dehors du domicile et permettre à des familles de se rencontrer.

Plusieurs difficultés sont venues entraver cette volonté première et a contraint l'équipe à se réadapter. Tout d'abord, il a été difficile de créer un groupe de familles au vu des profils totalement différents que le PAD accueille actuellement.

Puis, la crise sanitaire a annulé certaines activités initialement prévues.

Cependant, deux sorties familles sont prévues début juillet (en lien avec le projet poney, et une sortie à la ferme pédagogique). L'atelier émotions a également permis à l'équipe de réunir plusieurs parents autour de ce thème pour clôturer l'activité.

Le constat de ces temps en famille nous permet d'envisager une autre sortie famille à la rentrée de septembre.

Nous n'avons pas eu le temps d'organiser un camp-familles pour l'été 2022 (le sous-effectif de l'équipe a amené les éducatrices à prioriser les accompagnements quotidiens).

Pendant l'été 2022, toutes les sorties et activités proposées par les éducatrices et la psychologue : pique-nique de fin d'année pour l'activité poney au centre équestre de Chaintré (6 enfants ainsi que leurs parents, les éducatrices et la psychologue), une sortie à la ferme pédagogique fin août avec 3 familles, des sorties extérieures (pique-nique, grotte d'Azé uniquement avec les enfants...) durant l'été, sortie accrobranche avec une famille en situation de handicap (les deux parents et la fratrie de 3), sortie à Touroparc avec 2 familles (3 parents et 5 enfants).

Remarque que les vacances ont été plutôt bien ficelées et organisées par les familles : départ en vacances, centre de loisirs, camps, relais avec la famille élargie etc. Les enfants étaient bien occupés. Les partenaires ont également été présents dans certaines situations pour organiser les vacances.

Confort en termes d'organisation pour les éducatrices : le roulement dans les congés s'est plutôt bien organisé, nous nous sommes très peu retrouvées seules, du relais possible auprès des familles par les collègues. Anticipation des congés pour les familles (création d'un calendrier avec chacun de nos numéros de téléphone), cela fonctionne bien et permet aux familles de toutes nous connaître.

Remarque que beaucoup de parents se saisissent des activités et événements organisés par la ville de Mâcon. Même lorsque nous glissons l'idée, beaucoup sont déjà informés ou ont prévu de s'y rendre. Les familles s'ouvrent sur l'extérieur et participent aux événements.

➤ **Quelles difficultés avez-vous rencontrées et comment vous vous y êtes prises pour tenter de les résoudre ?**

• **De Janvier à Juin 2022 :**

- L'une des situations préoccupait le Placement à Domicile depuis plusieurs mois. Il avait été évoqué à plusieurs reprises la possibilité d'un placement pour cette fratrie de 2 enfants. Les inquiétudes du Service n'ont pas été entendues par la Juge des Enfants qui a préconisé un renouvellement du placement à domicile. Il a été très compliqué pour l'équipe éducative de continuer un travail auprès de cette famille qui se voulait maltraitante. C'est lors d'un énième incident au domicile, entraînant une fracture du doigt de l'une des enfants, que le placement des deux fillettes a été acté, en urgence. C'est grâce à un travail en étroite collaboration avec l'ASEF et l'un des établissements de l'Association que le placement des enfants a pu se réaliser rapidement, même si celui s'est révélé être teinté de violences, de complexité et de douleurs.

- Le PAD se retrouve de plus en plus confronté à des situations qui ne correspondent pas à un placement à domicile. En effet, la complexité, l'insécurité et les importantes difficultés de ces dernières laissent présager une orientation en placement classique. Malgré des tentatives de travail et de collaboration avec les familles, il est arrivé à plusieurs reprises que le placement soit la seule issue possible.

- Nous constatons également que nous accompagnons de plus en plus de parents ayant une déficience intellectuelle. Au-delà que ça soit un accompagnement spécifique, c'est une prise en charge qui semble perdurer dans le temps. Il paraît compliqué d'envisager un arrêt de la mesure lorsque les parents montrent un réel besoin d'être accompagnés quasiment au quotidien sur la prise en charge de leurs enfants. Un service dédié à ce type d'accompagnements serait nécessaire. Ce profil de parents est preneur et demandeur du soutien et de l'accompagnement du PAD.

- De plus, depuis 2 ans, la pandémie liée à la COVID vient directement impacter le fonctionnement du PAD notamment sur la première partie de l'année. En effet, il a fallu s'adapter, se réorganiser en fonction des changements des protocoles ou des familles directement impactées. La continuité et la qualité du travail éducatif peut être, par moment, mis à mal. Nos ateliers réalisés avec les enfants ont été annulés, reportés. Les temps de convivialité et de repas ont pu être remis en place à partir du mois de mars, et ont facilité les interventions au domicile.

- A partir de janvier 2022 et jusqu'à mi-avril, l'équipe du PAD de Mâcon a été impactée par des arrêts (liés à la Covid ou maladie) et l'équipe a travaillé en sous-effectif durant ces mois (deux éducatrices sur 4). Le remplacement d'une collègue a pu être effectué sur une courte durée mais l'expérience n'a pas été concluante. Cela pose également la question du recrutement des travailleurs sociaux dans le secteur et le Service de Mâcon a pu l'expérimenter récemment.

- Sensation d'une irrégularité dans les demandes d'admission (par vagues ou période).

- **De Juillet à Août 2022 :**

- **Les admissions juste avant l'été et pendant l'été ne sont pas très confortables pour les éducatrices.** Nous partons en congés peu de temps après avoir rencontré la famille, les collègues présentes à l'admission ne sont pas forcément les référentes, la période d'été n'est pas des plus idéale pour contacter les partenaires.

- **Logistique par rapport à l'entretien des véhicules et la gestion du parc automobile : 3 rendez-vous à prévoir sur l'été, des appels téléphoniques, des trajets à gérer et répondre aux exigences liées à la réception de voitures neuves.**

- **De Septembre à Décembre 2022 :**

- Une situation complexe pour les éducatrices, incompréhension et maltraitance des enfants/famille suite aux décisions prises : lien ASEF et JE difficile. Le Service a demandé qu'un temps d'échange puisse avoir lieu avec l'ASEF afin de débriefer cette situation et ne pas commettre les mêmes erreurs pour les parents et les enfants.

- Délai des retours d'ordonnance très longs : difficile de reprendre avec les familles et de débiter les mesures PAD sans ordonnance.

- Durée du rapatriement trop court ! 72h qui équivaut à une réponse d'urgence et ne permet pas d'évaluer ou de prendre de nouvelles décisions en si peu de temps. De fait, il implique un placement alors que si nous avions plus de temps, les situations auraient également plus de temps pour évoluer (de manière positive et permettre un vrai retour au domicile).

➤ **Quelles ont été vos satisfactions dans votre travail au quotidien avec les jeunes et leurs parents et pourquoi ?**

- Un projet d'équitation a pu voir le jour en ce début d'année scolaire grâce à la générosité de l'association du KIWANIS. En effet des cours d'équitation hebdomadaires ont été financés pour 6 enfants du PAD durant toute l'année. Le bilan actuel est très positif, les enfants attendent avec impatience leurs séances tous les mercredis. Ils apprennent à prendre soin de l'animal, à canaliser leur énergie, à écouter des consignes et à se concentrer. Les parents également se sont saisis et ont pris plaisir pour leurs enfants. Par conséquent, cela a permis une cohésion entre les familles et le Service.
- Le PAD a pu faire perdurer l'atelier des copains avec la psychologue, cette année sur le thème des émotions. Deux groupes d'enfants ont participé à cet atelier, les séances se sont déroulées pendant toute l'année. Nous avons pu finaliser chaque groupe par une séance en présence des parents. Cet atelier s'adressait plutôt aux Grands, l'équipe se rend compte que les supports sont peut-être à reprendre et à repenser pour les plus Petits.
- Plusieurs fins de mesures ont pu être réalisées ces derniers mois. C'est toujours avec plaisir que l'équipe du PAD fait le constat que des familles accompagnées, durant plusieurs mois voire années, ont pu évoluer, progresser et sont en mesure de continuer leur chemin sans accompagnement éducatif.
- Également, nous intervenons auprès de familles qui se saisissent vraiment de l'accompagnement des éducatrices et qui comprennent le sens de la mesure PAD, nous avons le sentiment d'avancer et de faire bouger les lignes.
- Réunions de rentrée PEVDS et Salornay pour présentation PAD avec support vidéo Assemblée Générale. Important de faire connaître davantage notre Service, retours positifs des collègues extérieurs au Service.
- Continuité du travail sur la grille danger avec la reprise de la grille par antenne puis mise en commun quelques semaines plus tard. Travail qui aboutit petit à petit et prend sens.
- Collaboration avec le Placement Familial qui est confortable pour le rapatriement sur le mois de novembre, qui a duré plusieurs semaines.
- Vacances de la Toussaint : Sortie à Solutré avec une mère et sa fille à « Johnny et les lamas » grande marche avec les enfants avec un repas au Service en soirée avec une famille.
- Vacances de Noël : Activité manuelle sur le thème de Noël avec spectacle équestre à Cluny et repas en présence de deux mères et deux enfants.
- Deux fins de PAD sans autre mesure judiciaire : très positif avec entretien en présence de la Cheffe de service, la psychologue du Service pour dire au revoir.
- Reconduite de l'activité poney à partir de septembre avec comme idée de faire un groupe de septembre à février puis un deuxième de février à juin pour favoriser la continuité (au lieu de faire 1 fois toutes les 2 semaines comme l'année dernière).

➤ **Quels axes d'amélioration envisagez-vous ?**

- L'équipe du PAD Mâcon fait le constat que l'élaboration et la mise en place de projets sont sources de réflexions, de perfectionnement et poussent l'équipe à se dépasser dans l'accompagnement des enfants et des familles. Il semble important de maintenir cette dynamique de travail.
- Réflexion à avoir autour d'un appartement de rapatriement pour une famille ? Sur un site du PRADO.

2.3 Bilan éducatif antenne Chalon

➤ Temps forts de l'année :

Janvier 2022 :

- Suite à une information préoccupante par le SDSIS 71, qui a découvert l'état d'insalubrité d'un logement, a aidé les éducatrices à ouvrir toutes les portes et outrepasser les missions du PAD (désencombrements important) puis mise en place des interventions TISF.
- Fugue d'un enfant de son domicile puis placement en urgence en hébergement suite à la dégradation de la situation.

Février 2022 :

- Soutien à la famille lors d'une tentative de suicide d'une mère de famille qui a été hospitalisée 6 semaines.

Mars 2022 :

- Formation par Mme SALLET, sur « l'emprise et ses mécanismes ».
- Organisation de l'assemblée générale du PRADO BOURGOGNE avec la création de vidéos avec les familles.

Avril 2022 :

- La formation Snoezelen a encouragé l'éducatrice à créer des outils adaptés à nos locaux et avec un petit budget.

Mai 2022 :

- La formation avec Mme BONNEVILLE sur la grille d'évaluation des dangers en fonction des âges des enfants.

Juin 2022 :

- Placement en urgence d'une fratrie de 2 enfants.

Juillet 2022 :

- Temps piscine avec une mère de famille.
- Repas confectionné et pris dans les locaux du PAD avec une mère et ses deux filles.
- Pique-nique avec une mère et ses 4 enfants en présence de la psychologue du Service.
- Suite à l'exclusion d'une Jeune, tout le travail fait pour trouver un nouveau collègue a porté ses fruits à la vue de l'inscription de la Jeune au LEAP en juillet.

Août 2022 :

- Activité accrobranche avec une mère et ses 2 filles.
- Activité avec repas dans les locaux du Service avec différents enfants du PAD.
- Repas pris dans une famille.
- Le binôme au mois d'août a vécu un vrai challenge d'apprendre à se connaître (après un retour longue maladie) et de travailler avec une nouvelle situation qui nécessitait 3 visites par semaine. Prise en charge intensive dans une nouvelle mesure avec 4 enfants ayant besoin d'un maximum d'observations dû à une audience proche.

➤ Quelles difficultés avez-vous rencontrées et comment vous vous y êtes prises pour tenter de les résoudre ?

• De Janvier à Juin 2022 :

- En un mois, la juxtaposition d'évènements graves chez trois familles représentant 4 enfants. Nous avons fait face à toutes ces situations en même temps avec un travail d'équipe, individuellement puis en binôme et systématiquement avec l'appui de la direction à toutes les étapes. L'élaboration des actions a toujours été réfléchi avant d'être mise en place et évaluée par la suite. (Ex : Dans une situation, recherche de l'enfant en fugue, accompagnement de la direction. Pour une autre famille, désencombrement du logement, entretien avec la direction, puis mise en place d'un suivi intensif pour le maintien des enfants à domicile dans un premier temps). Dans tous les cas, la direction a été présente et soutenante.

- Le manque de communication avec certains partenariats. Avec l'ADMR, nous constatons que nos actions manquent de coordination et de cohérence malgré les réunions tripartites et les Commissions de Protection de l'Enfance. Cette difficulté impacte directement l'accompagnement de certains enfants dans leur projet. A ce jour, nous en avons référé à notre Direction afin que nous trouvions une solution à cette difficulté avec un protocole d'action pour appuyer nos démarches. Avec le service de Curatelle, nos rencontres partenariales, en-dehors de la présence de la famille, permettent de mieux communiquer et accorder nos missions.

- L'incompréhension de certaines familles et leur manque d'adhésion au placement à domicile complexifie l'accompagnement. En effet, ces familles développent des résistances à entendre leurs propres difficultés bien qu'elles en soient plus ou moins conscientes. Les rendez-vous sont souvent différés ou annulés. Par exemple, suite à une urgence médicale, l'IP par les pompiers a obligé cette famille à ouvrir toutes les portes du logement. Les photos prises à ce moment-là ont permis d'attester ce que nous avons découvert alors que la famille était dans le déni et banalisation. Nos interventions ont très largement dépassé le cadre de nos missions en aidant Madame à désencombrer le logement et en même temps ont totalement légitimé nos propos lors de l'audience et les notes correspondantes. La famille a partiellement reconnu leur réalité et accepté la mise en place de TISF suite à la décision du Juge des Enfants.

- Dans une famille, la maladie psychique entraîne des fluctuations dans les accompagnements à la parentalité et pour les enfants. Nous gardons une vigilance accrue pour cette famille.

- Les difficultés que nous rencontrons sont d'abord travaillées en équipe de façon formelle (réunion hebdomadaire) et informelle (mails et téléphone). Ensuite, elles sont retravaillées en APP et par les diverses formations qui nous sont apportées par différents intervenants (Mme MABILLE, psychologue au CES Le Méplier, Dr PICHET, pédopsychiatre, Mme BONNEVILLE BARUCHEL (psychologue).

• De Juillet à Août 2022 :

- En juillet, nous avons prévu différentes activités en journée en lien avec nos objectifs de travail comme par exemple la différenciation de jumelles dans une situation avec une sortie au parc de la tête d'or mais le projet s'est annulé en lien avec un souci de santé concernant la mère de famille.

- Une situation admise en juillet demandant de nombreuses observations nous oblige à adapter notre accompagnement en direction de la situation plus spécifique sans faire d'activité de loisirs particulière.

- Nous avons envisagé une sortie à la Cascade du Hérisson qui n'a pas pu se faire du fait de la recherche intensive du nouvel établissement scolaire (environ une semaine de travail) pour une des Jeunes.
- En août, une situation préoccupante d'une mère de famille (état psychiatrique chronique) qui a demandé une vigilance et un accompagnement accru.
- De façon générale, difficulté pour l'équipe qui trouve qu'il y a un manque d'infrastructure de loisirs proche des lieux d'habitation des familles accompagnées ce qui entraîne des difficultés logistiques et multiplie les temps de trajet (distance de l'activité, le transport des familles nombreuses, grosses fratries). Cette difficulté entraîne la multiplication de l'accompagnement éducatif et une large amplitude horaire.
- Nous avons aussi constaté une baisse de revenus pour les familles avec des impossibilités d'inscrire les enfants à des camps de vacances ou centres de loisirs (deux enfants de deux familles différentes ont pu en bénéficier).

➤ **De Septembre à Décembre 2022 :**

Concernant les situations :

- La grande fragilité psychique d'une mère nous amène à affiner de plus en plus les axes de travail depuis l'admission en juillet 2022, se rajoute à cela l'absence du père en semaine et les problèmes de couple. Un travail sur le quotidien a été entamé mais l'axe de travail sur les difficultés et besoins individuels des enfants, au nombre de 4, n'est pas facile à mettre en place. Nous envisageons de nous recentrer sur l'accompagnement individualisé pour chaque enfant tout en maintenant notre vigilance concernant Madame.
- La difficulté de mettre en place un accompagnement éducatif après un laps de temps sans accompagnement. Il est difficile pour les familles d'adhérer à la mesure.
- Pour un des couples, chacun dénigre l'autre et dénie ou minimise sa problématique d'addiction (message du Subutex, poker en ligne). Il a fallu recadrer en présence du binôme éducatifs et de la psychologue du Service.
- Dans une nouvelle situation, la difficulté est de comprendre le fonctionnement des deux couples (familles recomposées), la place des enfants et de poser le cadre du PAD. Nous nous sommes appuyés sur le cadre légal du PAD et fait des demandes exceptionnelles de DVH pour Mr.

Concernant nos locaux :

- L'exiguïté des locaux rend l'organisation de tout repas difficile (manque de place pour cuisiner, stoker la nourriture, manque de matériel...). Pour réunir l'ensemble des familles, nous avons demandé le prêt des locaux d'EMAH.

➤ **Quelles ont été vos satisfactions dans votre travail au quotidien avec les Jeunes et leurs parents et pourquoi ?**

- Le travail de la systémie permet aux pères de prendre leur place et leurs responsabilités.
- L'évolution de certains enfants au cours de l'année scolaire a été très significatif.
- Le travail d'accompagnement à la parentalité est quotidien. L'évolution est en lien étroit avec l'adhésion des parents et la relation de confiance établie entre eux et l'équipe du PAD.
- L'atelier "Bien-être" individualisé a montré l'importance du projet « Bien-être » des mamans.
- L'été s'est bien déroulé mais le facteur incompressible (réaction des familles, événements inattendus, refus des familles sur certaines propositions).

- L'avantage d'être en binôme sur l'été a permis d'imaginer différemment nos interventions. Sur notre antenne, être plusieurs a permis de remettre certaines interventions non effectuées sur Juillet en août.
- Dans le quotidien, une des éducatrices a pu mettre en place des séances Snoezelen bénéfiques pour la situation avec le concours de ses collègues.
- La satisfaction de mener à bien un entretien avec un couple parental de manière systémique.
- Les ateliers des mamans en collectif et individuel ont pu se mettre en place.
- Malgré le laps de temps très court d'accompagnement d'une famille et les résistances de la mère, nous avons réussi un lien de confiance avec elle, permettant aux enfants de venir au PAD en activité sans sa présence avant l'échéance du placement.
- Une Jeune qui a changé d'établissement scolaire, malgré ses difficultés à accepter cette situation, a progressé au niveau du comportement et des résultats scolaires.

➤ **Quels axes d'amélioration envisagez-vous ?**

- 1- Accompagnement des parents dans le « prendre soin de soi » pour pouvoir mieux prendre soin de son enfant.
- 2- Comment accompagner les parents dans l'apprentissage du numérique (écran, télévision, application, jeu vidéo) ?
- 3- Continuer à travailler sur les émotions avec un accompagnement bienveillant.
- 4- Travailler sur le sens que prend la place des animaux pour ces familles.
- 5- Travailler sur la question de la violence intraconjugale.

L'extension du PAD rend difficile de se prononcer aujourd'hui sur les axes d'amélioration à envisager : il y a trop d'incertitudes sur l'organisation à venir. Des axes d'améliorations devront être effectués à différents niveaux. Il est certain que nous attendons :

- L'aménagement des bureaux de façon fonctionnelle.
- Du matériel pour cuisiner, ranger (un réfrigérateur plus grand, un espace d'activité plus spacieux...).
- La réglementation exige que les enfants soient installés dans des sièges auto sécurisés à la taille et poids de l'enfant. Nous avons de plus en plus de Petits de moins de trois ans : nous demandons d'acquérir des sièges autos sans imputer le budget « éducatif » ou « petit matériel ».
- Nous souhaitons qu'un Homme d'entretien ait quelques heures par mois détachées pour le PAD (ex : changement de néon intérieur, extérieur, montage des meubles...).

2.4 Bilan de la psychologue

Bilan psychologue PAD – année 2022

Contexte :

L'année 2022 au sein du Service de Placement A Domicile a été riche en changements et perspectives d'évolution. D'abord, l'ensemble des professionnelles a été confronté à plusieurs arrêts de leurs collègues, et notamment celui de la Cheffe de service. Ainsi, la perte des repères et « habitudes » institutionnels, que représentent les absences et remplacements des collègues, ont demandé à l'ensemble des professionnelles de s'étayer sur leurs capacités d'adaptation et de cohésion groupale. En ce sens, la présence de la psychologue a permis de soutenir les équipes éducatives face à leurs inquiétudes, voire insécurité, induites par ces changements. Aussi, il a été primordial de « guider » et d'étayer la Cheffe de service remplaçante tant concernant la dynamique institutionnelle, que des liens partenariaux ainsi que du travail auprès des équipes et des familles.

Par ailleurs, la candidature du Prado Bourgogne concernant l'appel à projet de création de places de PAD a également rythmé une large partie de l'année 2022. Il a alors été question de concertation, d'échanges concernant les besoins et priorités du Service mais également de temps de rédaction, notamment concernant les missions d'un psychologue au sein de ce service. La concrétisation de cet appel à projet a également entraîné de nombreux temps d'échange auprès des équipes éducatives, aux côtés de la Cheffe de service, afin d'accueillir, tenter de « contenir » et « désamorcer » les fantasmes et angoisses des professionnelles. Le lien à la direction a été plus qu'essentiel concernant cet appel à projet.

Concernant les familles :

Durant l'année 2022, les profils des parents rencontrés au sein du PAD ont été analogues à ceux des années précédentes : parcours en protection de l'enfance/répétitions des maltraitances subies durant l'enfance, passé marginal, addictions, profil psychiatrique très régulièrement dépourvu de diagnostic. Pour autant, les parents présentant un handicap intellectuel semblent davantage accompagnés par le Service, tout comme les situations de violences conjugales. Dans ces contextes, il est périlleux de proposer des objectifs de travail en corrélation avec chacune des ordonnances (JAF ; JE ; JAP) mais également en composant avec les dysfonctionnements des parents face à ces décisions.

Concernant les enfants accompagnés par le Service, ceux-ci présentent des retards de développement tant intellectuel, cognitif que psycho-affectif. Il est alors à constater qu'ils nécessitent davantage de soins, tels que CAMSP/CMP/HDJ.

De plus, il apparaît de réelles difficultés quant à la scolarisation des enfants accompagnés par le PAD, notamment les adolescents. En effet, durant l'année 2022, nous avons été confrontés à l'incapacité de se rendre de manière quotidienne au collège pour deux adolescents manifestant une symptomatologie anxieuse. Il s'avère alors éprouvant que de « prouver » celle-ci auprès des professionnels du collège et ainsi de proposer une scolarité adaptée et subjective à chacun des adolescents.

Pratiques plus singulières de la psychologue au sein du PAD :

Durant l'année dernière, il a été confirmé la nécessité que je poursuive, voire multiplie, mes visites à domicile (VAD) avec, ou non, les éducatrices. Ce support qu'offre le PAD est riche d'éprouvés subjectifs permettant ainsi de questionner et comprendre les dynamiques familiales, et ce, de manière pluri disciplinaire.

De plus, il a été convenu et décidé en équipe pluri disciplinaire que je participe à des droits de visite médiatisés (DVM) concernant deux situations. La première, afin de comprendre le fonctionnement psychologique d'un père mais également d'évaluer le lien à son fils et ainsi définir des objectifs de travail, en concertation avec la collègue éducatrice. La seconde situation concernait un père et sa fille. La présence de la psychologue durant les DVM aux côtés de l'éducatrice permettait un double regard concernant le positionnement parental et le lien entre le père et sa fille, mais également de soutenir l'échange verbal entre eux. Concernant cette situation familiale, je me suis également présentée à l'audience au vu de l'absence des référentes et du fait de sa présence soutenue dans l'accompagnement des parents et de leur enfant.

Aussi, en lien avec la diversité des profils d'enfants rencontrés au sein du PAD et des répercussions concernant leur scolarité, il arrive davantage que je me rende aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) en binôme avec une éducatrice.

Par ailleurs, fortes de cette collaboration éducatrice/psychologue, nous avons également créé plusieurs temps de rencontres avec une grand-mère maternelle, une mère et deux filles afin de verbaliser les besoins subjectifs de chacune et ainsi définir un cadre signifiant leur place et rôles au sein de ce système familial.

L'année 2022 a également été marquée par le « re » placement en Hébergement de plusieurs enfants. Il a été primordial, mais aussi périlleux, de mettre au travail cette possibilité avec les équipes éducatives. De nombreuses réunions, et multiples temps d'élaboration ont été nécessaires afin que les professionnelles puissent accepter cette orientation et puissent ainsi travailler en ce sens avec la famille.

Au vu de la complexité des profils psychologiques des parents et des enfants, j'ai également été sollicitée davantage pour rédiger des parties concernant des notes de situation ou des bilans de mesure afin d'accompagner les écrits des équipes éducatives. Cette possibilité concernant la place du psychologue au sein du PAD demande à être affinée davantage tant les situations familiales sont complexes et demandent à être justifiées auprès des juges pour enfants.

Également, au vu des situations de violences conjugales rencontrées notamment sur l'antenne de Chalon, j'ai été sollicitée par l'équipe éducative afin de proposer un « temps théoriques » concernant « l'emprise » et les stratégies de l'agresseur.

Comme chaque année, j'ai également collaboré avec les équipes éducatives afin de réaliser plusieurs « ateliers » en groupe ; l'atelier émotions enfants et enfants/parents, et l'atelier « bien-être des mamans » avec la présence de mamans seulement. Ces ateliers sont source de plaisir, de collaboration ; il semble pertinent de les renouveler chaque année.

La période « été 2022 » a également permis que je puisse participer à des temps plus « informels et ludiques » afin de rencontrer les familles sur les différentes antennes : temps en famille activité poney ; pique-nique ; « p'tit déj' des familles » notamment.

De plus, cette année a également mis en exergue le besoin de multiplier les entretiens avec les parents afin de travailler leur lien à leur enfant (confusion entre leur histoire familiale, compréhension du fonctionnement psychologique des enfants etc) mais également d'accueillir leur vécu en tant que parent. Il est réellement difficile de mettre en pratique ce besoin de manière régulière.

Bien que la richesse de cette année ait été stimulante, la collaboration avec les Cheffes de service (titulaire et remplaçante) ainsi que les directeurs reste essentielle pour le bon fonctionnement du Service, mais participe également au développement des missions du psychologue au sein du service. De plus, je reste avide de développer davantage mon lien d'appartenance à l'équipe médico-psy de l'Association du Prado Bourgoigne.

2.5 Bilan de la Cheffe de service

1. Etat des lieux :

L'année 2022 a été le reflet des situations de Jeunes et de leurs familles en termes de compétences mais notamment de difficultés. Difficultés personnelles multiples et variées et de plus en plus complexes telles que :

- Conflits conjugaux sévères amenant à des conflits parentaux extrêmement prégnants pour les enfants et entraînant des troubles souvent conséquents chez ces derniers.
- Violences conjugales (mère suivie par VIF, France Victimes) avec parfois des mères bénéficiant du téléphone « grand danger ».
- Addictions (alcoolisme, toxicomanie, jeux vidéo, ...) avec certains suivis par le SPIP, l'ANPAA, le CSAPA dans le meilleur des cas sinon très souvent non accompagnées.
- Troubles psychiques voire psychiatriques (bipolarité, dépression sévère, schizophrénie, ...) des parents nécessitant parfois des soins conséquents (hôpital de jour, suivi CMP, SAVS SAMSAH, suivi dans le privé) mais la plupart du temps non diagnostiqués et donc non traités. Plusieurs situations confrontent les intervenantes à une situation qui relève de difficultés psychiatriques. Le cloisonnement entre le social et le médical est préjudiciable. Il faudrait qu'à minima le travail de soin soit engagé avant l'admission (vigilance).
- Déficience intellectuelle d'un ou des deux parents
- Handicap tel que des parents sourds et muets ...

Les collègues éducatrices sont de fait, confrontées à des situations au domicile parental extrêmement dégradées dès le début des accompagnements. En effet, dès réception des fiches plateforme, l'exposé des situations parentales ou familiales interpelle de plus en plus souvent le Service sur les questions suivantes : est-ce que cette situation correspond bien à un PAD à la lecture ce qui est décrit (quand les éléments sont suffisamment étayés et en nombre, ce qui n'est pas souvent le cas !) ou ne serait-ce pas une situation pour un placement dit plus « traditionnel » (compte tenu des éléments de danger évoqués) ? Qu'est-ce que le PAD pourrait proposer en termes de soutien à la parentalité et d'objectifs de travail ? Comment accompagner des parents qui ne sont pas en accord avec la mesure PAD et qui n'en comprennent pas le sens ? ... La pénurie de places en Hébergement sur le département et la crise sanitaire sont autant d'éléments qui semblent être source de modification des profils des familles accompagnées dans ce cadre-là. Le changement des valeurs humaines et le paradoxe sociétal dans lequel nous vivons sont très certainement des leviers qui accentuent les problématiques rencontrées par ces familles et leurs enfants.

Un certain nombre d'éléments viennent également compliquer l'intervention des éducatrices :

- Non adhésion de la famille et/ou de l'enfant (fuite et/ou refus de dialoguer). Parfois, l'équipe touche ses limites tant il y a à faire avec ces personnes qui n'adhèrent pas à la démarche (ou ne parviennent pas à y mettre un sens dans l'intérêt qu'il aurait à y adhérer).
- Non acceptation des conditions de repli par l'enfant et/ou sa famille
- Appréhension des parents face aux travailleurs sociaux
- Insalubrité des logements récurrente et trop gênante (cafards, gale...parfois de vraies déchetteries)
- Présence de personnes extérieures à la famille
- Incompréhension et interprétations (barrière de la langue). Lorsque les modèles culturels sont trop éloignés de ceux des intervenants, il peut y avoir des incompréhensions mutuelles, des erreurs d'évaluation ou d'interprétation
- Confusion entre les intervenants quand plusieurs Services interviennent au domicile
- Absence des parents lors du rendez-vous pris d'un commun accord

- Dimensions culturelles quand elles sont fortement marquées
- Présence d'animaux dangereux ou qui amènent des nuisances telles que les odeurs, l'hygiène,...
- Intervention sur deux lieux différents pour un même enfant (si garde alternée)
- Visites Médiatisées par le Service avec un rythme intense et parfois avec un des parents qui nécessite la présence de deux personnes afin de garantir le cadre et la sécurité. Tout comme les collègues du Placement familial, comment les encadrants doivent se positionner et intervenir alors dans l'intérêt premier de l'enfant, le soutien à la parentalité et les problématiques du parent ? A noter que bien souvent, il n'existe pas d'objectifs clairs et énoncés par les Magistrats ou l'ASEF permettant de définir ce qui est à travailler et à observer ! Quels sont alors les éléments essentiels de l'évaluation qui doivent être transmis aux mandants ? Cette mission devient de plus en plus une mission d'expert nécessitant en parallèle des formations et des conditions contextuelles bien spécifiques (diplômes, lieux, ...). Nous pourrions aussi dire que les droits de visite auprès de parents avec des troubles psychiatriques sont aussi un exercice particulièrement difficile (évaluations complexes) et éprouvant psychologiquement.
- Situation de précarité qui bouscule et empêche de traiter la dimension éducative
- Périmètre de l'intervention trop éloigné en termes de temps
- Déni des difficultés parentales
- Manque d'évaluation globale des travailleurs sociaux lors de retour au domicile d'un enfant
- PAD qui n'est pas ordonné pour l'ensemble de la fratrie
- Manque cruel de places dans les dispositifs de « soins », autant en pédopsychiatrie qu'en psychiatrie adulte
-

2. Les impacts sur le Service du placement à domicile :

Le Service de Placement à Domicile et plus spécifiquement les éducatrices ainsi que la psychologue sont en perpétuelle adaptation au regard des situations de familles et des profils des parents. Elles doivent jongler au fil des jours au gré des fluctuations des systèmes familiaux mais également des impondérables extérieures liées aux différents partenaires qui interviennent dans la cellule familiale. Ce sont, de mon point de vue, de véritables caméléons, à la fois éducatrices, assistantes sociales, TISF (même lorsqu'il y en a !), psychologues (au quotidien), médiatrices familiales, Elles dépassent parfois même leur champ d'interventions dans certaines situations !

Les éducatrices qui se rendent au domicile des parents sont très exposées psychologiquement par ce qui se passe au sein de la cellule familiale. Il faut une maturité dans l'intervention pour faire le tri entre ce qu'il convient d'exiger et ce qu'il faut lâcher. Parler d'exposition, c'est donc comprendre une charge émotionnelle importante avec laquelle elles repartent chaque soir chez elles.

Il est alors primordial d'avoir en tête qu'elles se trouvent en permanence confrontées à l'altérité* envers les personnes accompagnées au travers de leur propre personne.

« L'altérité , c'est le fait d'être autre, ce qui ressemble fort à une évidence, sinon une lapalissade. Pourtant, si l'on veut approcher les enjeux humains de l'altérité, il nous faut prendre conscience qu'autrui est si radicalement autre, étrange, étranger à nous-mêmes, dans son histoire, ses attachements, ses appartenances, ses défenses, ses richesses, sa dynamique* d'existence, que nous ne pouvons le percevoir et le comprendre qu'à partir de qui nous sommes. Nous ne pouvons que lui prêter, lui attribuer nos propres ressentis, nos propres expériences et vécus de situations que nous estimons de même nature que celles qu'il rencontre, afin de tenter d'approcher ce qu'il vit et ressent. En l'affublant, en quelque sorte, de nos propres expériences, nous ignorons la radicalité de ce qui le constitue dans sa singularité ».*

Ceci d'autant plus qu'elles sont témoins parfois de négligences voire de maltraitements parentaux nécessitant une capacité à contenir leurs émotions et ressentis afin d'objectiver la situation et prendre un posture éducative adaptée à cette dernière (ne pas banaliser tout en prenant le temps de regarder la situation globale de l'enfant). Au sein des Hébergements, les murs protègent les professionnels et les enfants sont en sécurité. Au sein des domiciles, les éducatrices ne savent pas à l'avance ce qu'il peut se passer.

Les limites de l'intervention :

1. Lorsque les modèles culturels sont trop éloignés de ceux du Service et des éducatrices, il peut y avoir des incompréhensions mutuelles, des erreurs d'évaluation ou d'interprétation. Vient s'ajouter parfois à cela la barrière de la langue ! Comment travailler la parentalité alors même que les parents et professionnelles ne communiquent pas de la même manière et qui plus est, avec des rencontres à raison de 2 à 3 fois par semaine ? Cela pose la question des moyens mis en œuvre par le département en termes de formation ou de traducteur qui ne doit pas uniquement reposer sur le service une fois la mesure débutée. Pour exemple, une situation suivie actuellement dont les parents sont sourds et muets et pour laquelle les éducatrices ont dû se débrouiller dans l'échange dans un premier temps. Les parents touchant une allocation spécifique, il a été possible de faire intervenir sporadiquement une traductrice au regard du tarif (130 € de l'heure) mais à raison de deux fois par mois maximum. Il a été alors nécessaire au service de mettre en place une formation en Langue Des Signes (4 jours) afin que les éducatrices puissent comprendre et se faire comprendre des parents à minima. Le département interpellé sur le sujet a pu dire que ce n'était pas à lui de financer cette formation !

2. Parfois, l'équipe touche ses limites tant il y a à faire avec des parents ou Jeunes qui n'adhèrent pas à la démarche (ou ne parviennent pas à l'élaborer dans l'intérêt qu'il aurait à y adhérer). Il est donc primordial de pouvoir vérifier en amont de la mesure la volonté de collaborer avec le Service PAD en insistant sur le côté intrusif de cette mesure auprès de ces derniers. Ceci, en sachant que bon nombre de mesures sont actées dans le cadre judiciaire et c'est parfois même la volonté du Magistrat sans demande initiale de la part des parents ou travailleurs sociaux ! Cela peut être également une acceptation de surface en vue d'éviter un placement traditionnel de l'enfant.

3. La question géographique est un enjeu. Lorsque le domicile est trop éloigné de l'antenne qui intervient, la réactivité des professionnelles et le temps consacré aux interventions est limité. Or il s'avère que certaines zones géographiques sur le territoire ne sont pas couvertes par des Services de PAD quels qu'ils soient. Ainsi, des territoires comme la Bresse, l'Autinois, des zones dites rurales ne disposent pas de tels Services en proximité. Les demandes de PAD sont ainsi de plus en plus éloignées (55 mn parfois) ne permettant pas toujours de répondre favorablement à ces dernières. Le Service a pu faire le constat depuis ces 11 années d'expérience qu'une demi-heure de route maximum semble être le temps le plus opportun afin de garantir une qualité d'intervention.

4. De plus en plus de situations confrontent les éducatrices à des parents qui présentent des problématiques psychiatriques (bipolaires, schizophrènes, dépression, Avec des suivis en CMP, Hôpital de jour, SAVS, infirmier psychiatrique). Le cloisonnement entre le social et le médical est alors parfois préjudiciable. Il arrive aussi que les problèmes soient atténués par certains professionnels demandeurs de l'accompagnement et qu'ils apparaissent lors du temps de la mesure. De plus, il s'avère qu'un certain nombre de parents ne bénéficient pas de diagnostics psychologique ou psychiatrique avérés. Cela met de fait les éducatrices dans des situations complexes puisqu'il est alors difficile de pouvoir entamer un travail avec le soin ou orienter vers les soins. L'accompagnement auprès de ces personnes se fait donc à tâtons, avec en ligne de fond, le souci de savoir les conséquences que cela peut avoir dans le quotidien sur l'enfant et son développement.

Il est possible de demander une expertise psychologique ou psychiatrique au Magistrat mais cela n'est pas suivi d'effets car le Juge n'a pas de pouvoir d'application face à une forte résistance, les experts manquent sur le département ou les rapports de ces derniers ne sont pas le reflet de ce que perçoit le service des personnes. L'équipe peut alors être vite dépassée ; une situation carencée n'est pas du même ordre que des difficultés psychiatriques. Il faudrait qu'à minima le travail de soin soit engagé avant l'admission (vigilance). Le placement est alors une occasion de dire à la personne : le PAD est possible si stabilisation de l'état psychique de ce dernier.

5. De plus en plus de situations de parents séparés pour des raisons de violences ou maltraitances qui nécessitent la mise en place de Droits de Visites Médiatisés et à charge du Service ! Cela met parfois les éducatrices dans des situations peu confortables car elles se trouvent alors au centre de conflits conjugaux ou familiaux qui ne leur permettent pas de rester neutre dans l'accompagnement. De plus, certaines nécessitent la présence de deux éducatrices voire d'une éducatrice et de la psychologue (impact en termes de temps).

6. Depuis un peu plus de deux ans, le Service observe une augmentation de demandes de PAD pour des parents porteurs de handicap intellectuel et qui plus est sous forme d'Accueil Provisoire. Dans ces situations, les enfants n'ont pas forcément besoin d'être placés en Hébergement mais le soutien en termes de parentalité est indispensable. Pour autant, il s'avère que les interventions ne se trouvent pas être du même ordre car bien que les parents aient certaines compétences parentales, elles sont souvent centrées sur les besoins primaires des enfants. Les éducatrices sont alors confrontées à la limitation dans les compétences parentales et des interventions journalières seraient (voire sont) nécessaires afin de garantir un accompagnement en proximité, intensif et immédiat (au vu de l'incapacité des parents à différer). Par ailleurs, ces limites parentales impliquent obligatoirement un accompagnement quotidien durant plusieurs années voire jusqu'à la majorité des enfants.

7. Les addictions sont également un problème récurrent dans l'accompagnement des familles car elles peuvent être cachées, déniées, mettant ainsi la cellule familiale dans une forme de secret que les éducatrices et la psychologue ont bien du mal à aborder. Les conséquences sur les enfants peuvent être importantes avec parfois des mises en danger les concernant (fréquentations, état second du parent, produit ou matériel à porter de main des enfants, violences, ...) et ce d'autant plus lorsque les enfants se trouvent être en bas âges ! Cela pose régulièrement la question à savoir si les enfants sont en sécurité à un instant T ou si cette dernière est compromise.

8. Une évaluation des situations en amont peu efficace des travailleurs sociaux peut être préjudiciable aux parents et aux enfants. Un certain nombre de suivis peuvent se voir rapidement mis en difficulté, car le fait de se rendre plusieurs fois par semaine dans la famille, fait émerger ce que les parents ont pu atténuer ou masquer lors de rencontres espacées à raison d'une fois toutes les 3 semaines. De plus, le manque de préparation de retours en famille (du tout Hébergement ou de sorties en week-ends et vacances à un retour complet au domicile, sans présence de travailleurs sociaux sur ces temps de vie en famille) fait que le Service est amené à réaliser de nouveau des placements en établissement ou en famille d'accueil. Ainsi, les enfants se voient de nouveau dans des ruptures, séparations qui impactent plus que tout leur construction psychique qui plus est lorsqu'ils sont tout petits.

A noter également que des placements à domicile ordonnés ou demandés sans qu'il n'y ait de places, impactent sur la temporalité de leur mise en place et peuvent conduire à des situations où parents comme enfants (sans compter le Service) n'en comprennent le sens puisque mis en place parfois plusieurs mois après. Comment alors intervenir auprès des parents ? Quelle légitimité et crédibilité dans les interventions ? Quel impact sur les parents et les enfants quand le Service vient pointer les inquiétudes au bout de quelques semaines alors qu'ils ont été suivis de manière épisodique durant plusieurs mois (violence ressentie ?) ?

Le Service relève également la nécessité dans le cadre des évaluations faites en amont de l'hygiène des logements. Cette question semble bien souvent minimisée sous prétexte que l'on ne place pas des enfants pour ce motif. Certes, mais encore faut-il que les conditions soient à minima réunies afin que les enfants puissent évoluer et vivre dans des logements décents. Si cela n'a pas été énoncé et travaillé avec les parents voire notifié dans les conditions qui fixent le maintien du PAD, les éducatrices se trouvent confrontées à des conditions d'intervention complexes et intolérables mettant de nouveau en question la poursuite du maintien des enfants au domicile parental.

9. Des demandes auprès de la MDPH, de Tutelles et de Curatelles trop tardives voire parfois non réalisées qui mettent en difficulté les professionnelles mais surtout les parents et les enfants et qui impactent sur les éducatrices qui pallient à cela au détriment parfois du travail à engager sur la parentalité.

3. L'appel à projet du département :

L'association a répondu à un appel à projet pour une extension de 30 places sur le département. Il s'avère que la réponse fin septembre 2022 a été positive nous concernant avec comme territoire visé le Chalonnais et la Bresse ainsi que le Maconnais. Du fait de cette nouvelle, le Service a dû lancer une campagne de recrutement en fin d'année et travailler cette perspective plus en avant avec les Personnels présents. Cela a créé de l'incertitude et des questionnements qui ont pu engendrer de certaines angoisses qu'il a fallu rassurer. L'année 2023 sera donc sous le signe du renouveau, du changement, de la créativité face à un tel challenge car le Service passera de 44 situations à 71 en l'espace de 6 mois.

4. Conclusion :

Les réponses portées par les équipes du PAD montrent un réel engagement, une forte capacité d'adaptation aux situations et à partir de là, une puissance d'innovation dans les façons de faire. Sans doute faudra-t-il construire, dans les années qui viennent, un module de formation spécifique à ce type d'intervention. Dans cette multiplicité de situations, ce qui ressort clairement c'est l'unicité des situations : aucune situation n'a les mêmes attentes, les mêmes ressorts, le même type de réponse. Chaque situation mobilise un système familial singulier autant qu'elle fait intervenir un professionnel qui, dans cette situation si particulière, ne peut agir de façon normée ; chaque aspect et chaque acteur restent uniques.

Il n'y a pas de recette toute faite dans le cadre du PAD mais plus les conditions sont favorables au préalable de la mise en place de la mesure et plus il y a de chances que la situation de l'enfant au domicile parental évolue de manière à ce qu'il puisse s'épanouir et grandir dans le meilleur environnement possible.

3. Bilan budgétaire en lien avec le rapport de gestion

	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Variation
Groupe 1	39 077	37 668	3.74 %

Budget alloué 2022 : 65 874 Euros

L'augmentation est à mettre en corrélation avec l'augmentation de 4 places au 1er Août. Par contre le budget alloué a été fixé à partir de la réduction des places de l'Accueil de jour du Méplier d'où cet écart mais le différentiel 26 797€ vient à manquer sur le groupe 1 du CES le Méplier qui est en dépassement de 50 819€.

	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Variation
Groupe 2	782 285	689 702	13.42 %

Alloué 2022 : 677 758 Euros

Le groupe 2 augmente de 92 883 Euros par rapport à 2021.

L'embauche d'une éducatrice spécialisée sur le bureau de Saint Rémy a été réalisée, en lien avec les 4 places supplémentaires accordées au 1er Août pour un montant de **23 350Euros**.

Cette année, nous avons dû prendre en charge la prime Ségur. Ceci représente un montant de **45 703 Euros** financé par le Conseil Départemental par le biais d'un versement complémentaire à la dotation globale (Cf. Produits de la tarification).

L'augmentation de la valeur du point, rétroactive au 1er juillet 2022 a été provisionnée à hauteur de **12 908 Euros**.

De plus, nous constatons une augmentation de la monétisation des Comptes Epargne Temps intégralement compensée par une reprise de provision **8 680 Euros (+ 738 Euros)**.

Nous constatons un dépassement de 104 527 Euros par rapport à l'alloué 2022.

Nous retrouvons les éléments ci-dessus pour justifier ce dépassement.

De plus, depuis 2021, l'alloué du groupe 2 a diminué de 46 145 Euros par rapport à 2020 pour tenir compte de la diminution des produits de la tarification précédemment évoquée. Il en ressort que les embauches liées à la création de places en 2020 ne sont plus intégralement financées.

	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Variation
Groupe 3 (exploitation)	149 771	101 507	47.54 %

Alloué 2022 : 89 352 Euros

Nous constatons un dépassement de 60 419€. Un exemple ci-dessous pour expliquer en parti celui-ci, le reste se trouve dans le rapport de gestion en pages Cet D.

Assurances :

Réalisé 2022 : 48 137 Réalisé 2021 : 13 861 Alloué 2022 : 6 314

La somme versée au Crédit Mutuel pour le contrat IFC CORPORATE assurant la gestion des retraites a été ajustée sur la base de l'effectif présent à la clôture de l'exercice. Il en ressort une charge à payer de 37 532 Euros contre 3 319 Euros en 2021.

IV - Temps forts de l'année :

Les 10 ans du PAD fêtés lors de l'Assemblée générale de l'Association du Pardo en juin

L'extension de 4 places en juillet sur le chalonnais

La réponse positive faite à l'Association pour l'extension du PAD de 30 places en octobre

Le projet équithérapie sur le mâconnais soutenu par le Kiwani

V - Gestion des ressources humaines

1. Salariés (E.T.P.) : 13.75 ETP en 2021 et 14.75 ETP en 2022

☞ <u>Direction – encadrement :</u>	31/12/2021	31/12/22
Directeur	0.10	0.10
Directeur adjoint	0.10	0.10
Cheffe de service :	1.00	1.00
☞ <u>Administration – gestion - entretien :</u>		
Technicien qualifié :	0.25	0.25
Agent administratif :	1.00	1.00
Agent technique :	0.30	0.30
☞ <u>Services éducatifs :</u>		
Educateur spécialisé :	9.00	10.00
Auxiliaire de Puériculture	1.00	1.00
☞ <u>Paramédical :</u>		
Psychologue :	1.00	1.00

L'écart d'un ETP s'explique par l'embauche d'un personnel éducatif en juillet 2023 suite à l'augmentation de 4 places de l'antenne de Chalon à la demande des services de l'ASEF

2. Etat de l'absentéisme en 2021 et 2022

Total jours : 790 jours

	MALADIE	A. T	Maternité	Congés parental
Jours 2021	401	0	0	0
Jours 2022	644	19	127	0

VI - Nos actions de formation individuelles et collectives

Nombre entretien formation réalisé : 0

1. Formation sur Plan de formation

- ☞ Langue des signes
- ☞ Prévention risque routier, éco conduite
- ☞ Supervision SNOEZELEN
- ☞ Addictologie
- ☞ Analyse de la Pratique Professionnelle
- ☞ SST

VII - Chantiers en cours, cap fin 2023

Le chantier principal consiste en la négociation du prix de journée unifié lors de la signature du CPOM2.

VIII - Conclusion du Directeur

L'année 2022 pour le PAD est marquée par trois événements majeurs :

- En juin lors de l'Assemblée Générale de l'Association, le service PAD a marqué ses 10 ans d'existence au travers la présentation d'un film retraçant le quotidien des professionnels, des jeunes et des familles,
- En juillet par l'extension du service de 4 places pour passer de 40 à 44,
- En novembre, lorsque l'Association a su que sa réponse à l'appel à projet de 30 places en PAD avait été retenue par le Département.

La direction du Service sera réorganisée à mi-parcours de l'année 2023 en lien avec le départ en retraite de son actuel directeur. Dans le même temps, les démarches vont être faites pour que le PAD ait son propre numéro FINESS et..... L'Association va s'organiser afin que la Direction du service PAD s'installe à Saint Rémy au 14 rue Dodille, actant ainsi la séparation d'avec le CES Le Méplier bouclant ainsi une histoire commencée avec deux Jeunes à titre expérimental. Le Service est maintenant de 74 places sur trois antennes. Le déploiement des 30 places doit se faire d'ici le 30 avril 2023. Un nouveau chapitre s'ouvre.

Alain FRITSCH
Le Directeur du PAD

Karim HAMACHE
Directeur adjoint du PAD

ANNEXES

LES STATISTIQUES JANVIER A JUIN 2022

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
16	16

- ✓ Nombre et type de mesure suivis :

Nombre 16			
	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
Janvier à Juin 2021	5	11	
Janvier à Juin 2022	4	12	

- ✓ Moyenne des âges :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
8 ½	8 ½

- ✓ Nombre de fratries accueillies :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
3	3

- ✓ Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

JANVIER A JUIN 2021		JANVIER A JUIN 2022	
Nombre	Spécialistes	Nombre	Spécialistes
4	CMP	5	CMP
	CMPP		CMPP
	CAMSP		CAMSP
1	Hôpital de Jour	1	Hôpital de Jour
	Orthophoniste		Orthophoniste
	Psychomotricité		Psychomotricité
3	Autre (préciser)	1	Autre (préciser)

- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre JANVIER ET JUIN 2022 : 6
2 (Nombre) Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)
2 (Nombre) Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD
- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre janvier et juin 2022 : 4
1 (Nombre) Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)
1 (Nombre) Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD

- **LES DEPARTS :**

- Nombre et quelle orientation :

Nombre				
	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil
Janvier à Juin 2021	2	1	1	
Janvier à Juin 2022	1	2		

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande :

Nombre				
	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
Janvier à Juin 2021	1	1		
Janvier à Juin 2022	3	1	1	1

- **LES REFUS ou ANNULATION :**

- Nombre et motifs :

Nombre				
	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par la Plateforme	Autre
Janvier à Juin 2021	8	3	4	1(trop éloigné)
Janvier à Juin 2022	0			

- **LES RAPATRIEMENTS :**

Nombre	Durée	Lieu						
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF	
Janvier à Juin 2021	1	42 jours	1					
Janvier à Juin 2022	0							

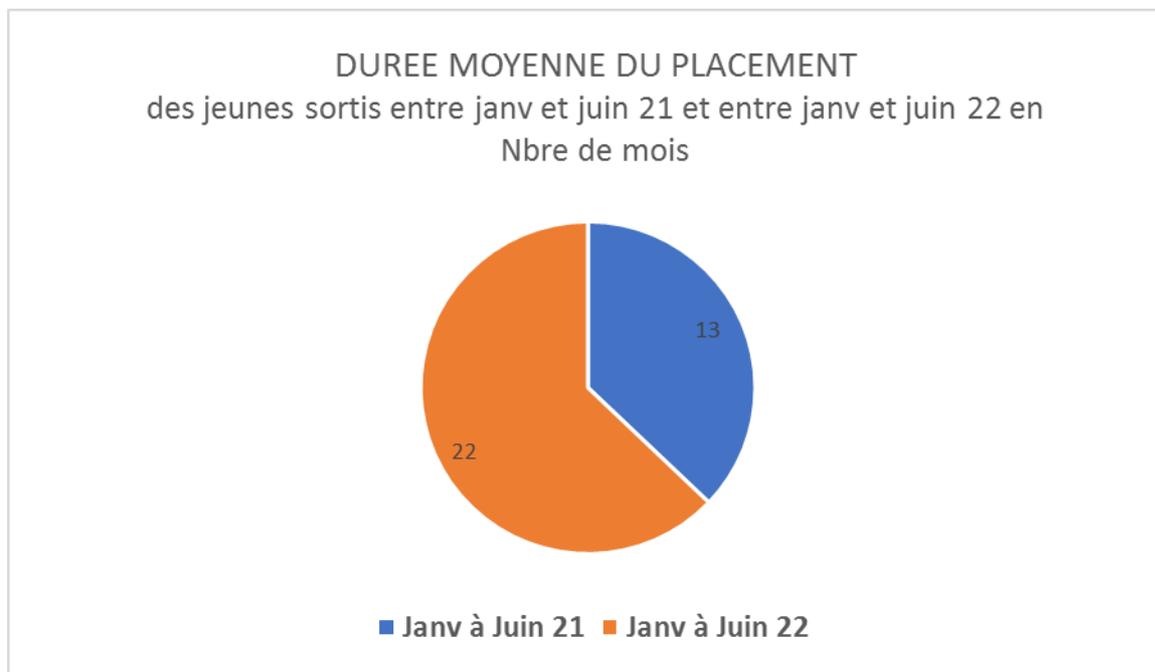
Les parents :

Nombre	Situation parentale en JUIN 2022					
	Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
	6		2	3		1

Nombre	Ressources en JUIN 2022			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
	3	3	6	12

- Nombre de parents ayant une notification MDPH : 6
- Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF : 7
- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique : 10
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés : 1
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés :4
- Nombre de situations avec intervention de TISF :5

Durée des accompagnements en PAD :



Nombre	Situation parentale en JUIN 2022					
	Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
	6		2	3		1

Nombre	Ressources en JUIN 2022			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
	3	3	6	12

LES STATISTIQUES SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022

LES JEUNES

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
16	16

- ✓ Nombre et type de mesure suivis et comparatifs par rapport à N-1

	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
Septembre 2021 à Décembre 2021= 16	5	11	
Septembre 2022 à Décembre 2022= 16	5	11	

- ✓ Moyenne des âges et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
9 ans	8.5 ans

- ✓ Nombre de fratries accueillies et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
3	3

- **LES DEPARTS :**

Nombre et quelle orientation et comparatif par rapport à N-1

	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil	Autre mesure
Septembre 2021 à Décembre 2021= 4	4				3
Septembre 2022 à Décembre 2022= 2			2		

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande et comparatif par rapport à N-1

	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
Septembre 2021 à Décembre 2021=4		4		
Septembre 2022 à Décembre 2022 =2		1	1	

- **LES REFUS ou ANNULATION** et comparatif par rapport à N-1

- Nombre et motifs

	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par La Plateforme	Autre
Septembre 2021 à Décembre 2021= 0				
Septembre 2022 à Décembre 2022 =0				

- **LES RAPATRIEMENTS** et comparatif par rapport à N-1

	Durée	Lieu					
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF
Septembre 2021 à Décembre 2021=0							
Septembre 2022 à Décembre 2022=1	3 jours	X					

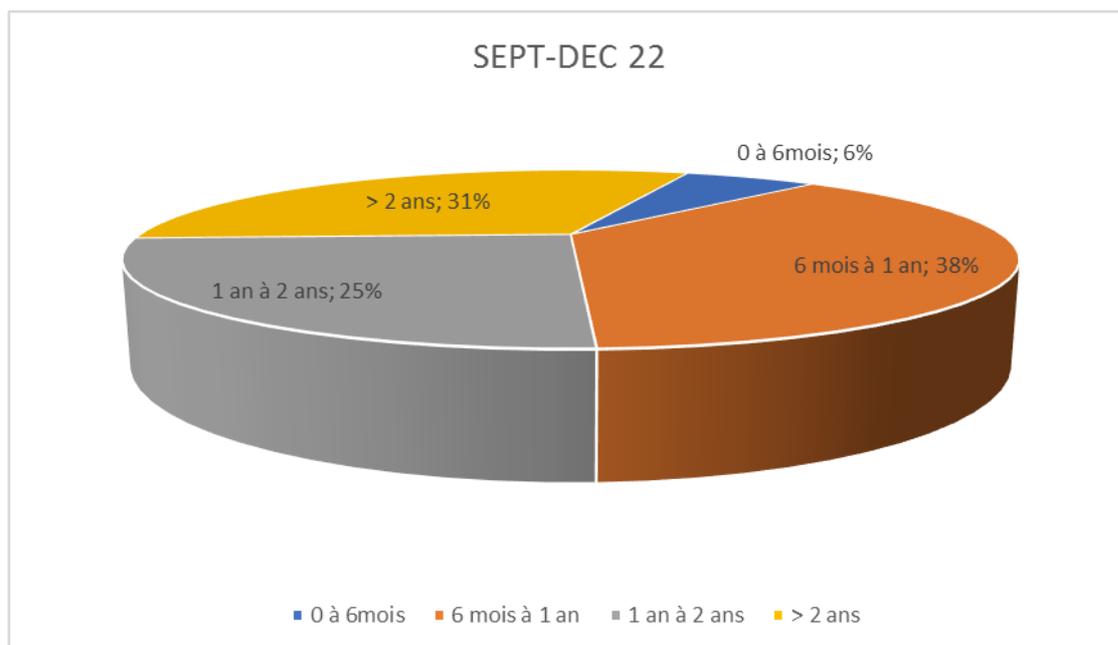
- Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

SUIVIS	SEPTEMBRE A DECEMBRE	
	2021	2022
Spécialistes		
CMP (psy)	4	3
CMPP		
CAMSP		
Hôpital de Jour	1	1
PCPE		1
Orthophoniste		1
Psychomotricité		
Autre (préciser)	3	

- Nombre de jeunes avec une notification MDPH :

SEPTEMBRE A DECEMBRE	2021	2022
Enfants avec une notif MDPH	6	8
Enseignement Adapté (ULIS, SEGPA, EREA)	2	1
ULIS		
Enseignement Spécialisé IME, ITEP, SITEP, SESSAD	2	1 SESSAD +
2 collégiens scolarisés à temps partiel		

Durée des accompagnements en PAD en 2022



Quelques chiffres :

SEPTEMBRE à DECEMBRE	2021	2022
- Nombre de synthèses (BE/BFM)	6	2
- Nombre de notes de situation et de réponses au soit transmis	15	16
- Nombres d'audiences	4	2
- Nombres AP		3
- Nombres de VAD	202	221
(Sans compter les échanges avec les partenaires par téléphone ou mails)		
- Nombre de VAD en présence de la psychologue	4	14

- Nombre de Comptes Rendus 275 454
 - Nombre de kilomètres 18 330 Kms 8578
- Kms(sans compter les kms supplémentaires du domicile pour se rendre à des RDV avec les famille à des RDV : TE, MDS, CMP etc. ...)

LES PARENTS :

Situation parentale SEPTEMBRE /DECEMBRE							
		Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
2021		8		3	2		2
2022		3		7			2

DECEMBRE	Ressources			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
2021	6	4	6	12
2022	6	2	8	12

SEPTEMBRE /DECEMBRE	2021	2022
Nombre de parents ayant une notification MDPH :	6	8
Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF	5	5
- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique	12	7
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés	0	2
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés	4	2
- Nombre de situations avec intervention de TISF	5	7

LES JEUNES :

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
14	16

- ✓ Nombre et type de mesure suivis :

Nombre			
	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
JANVIER A JUIN 2021	1	10	3
JANVIER A JUIN 2022	4	9	3

- ✓ Moyenne des âges :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
6 ½	7 ½

- ✓ Nombre de fratries accueillies :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
6	4

- ✓ Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

JANVIER A JUIN 2021		JANVIER A JUIN 2022	
Nombre	Spécialistes	Nombre	Spécialistes
6	CMP	8	CMP
0	CMPP	0	CMPP
3	CAMSP	2	CAMSP
0	Hôpital de Jour	0	Hôpital de Jour
8	Orthophoniste	8	Orthophoniste
6	Psychomotricité	3	Psychomotricité
6 SESSAD et hôpital spécifique et psy en libéral)	Autre (préciser)	5 SESSAD et hôpital spécifique et psy libéral et ergo (Dijon, tintinabulle etc)	Autre (préciser)

- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre JANVIER ET JUIN 2021 : 10
6 Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)
2 Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD
- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre JANVIER A JUIN 2022 : 5
2 Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)
1 Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD

- **LES DEPARTS :**

- Nombre et quelle orientation :

Nombre				
	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil
JANVIER A JUIN 2021 4	1		1	2
JANVIER A JUIN 2022 3	3			

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande :

Nombre				
	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
JANVIER A JUIN 2021 6		1	4	1
JANVIER A JUIN 2022 1				1 (Maisonnée)

- **LES REFUS ou ANNULATION :**

- Nombre et motifs :

Nombre				
	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par la Plateforme	Autre
JANVIER A JUIN 2021 3		3 (orientation AEMO)		
JANVIER A JUIN 2022 2		2 (orientation AED)		

- **LES RAPATRIEMENTS :**

Nombre	Durée	Lieu					
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF
JANVIER A JUIN 2021 1 Fratrie de 3	3 x 24j=72j			3			
JANVIER A JUIN 2022 0							

LES PARENTS

Nombre	Situation parentale en juin 2022 (janvier à juin 2022)					
	Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
	3 mères : 4 enfants	0	5 couples : 5 enfants	4 couples : 8 enfants	0	0

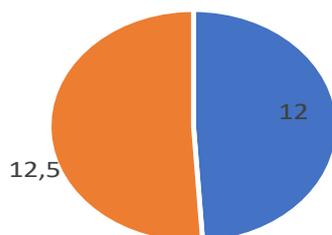
Nombre	Ressources en juin 2022			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
	10 parents (13 enfants)	6 parents (6 enfants)	4 parents (5 enfants)	Tous

- Nombre de parents ayant une notification MDPH : 4 parents
- Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF : 9 parents

- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique : aucun diagnostic officiel
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés : 3 parents (pères)
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés : 1
- Nombre de situations avec intervention de TISF : 5 situations

IV/ Durée des accompagnements en PAD :

DUREE MOYENNE DU PLACEMENT des jeunes sortis entre janv à juin 21 et sortis entre janv à juin 22 en Nbre de mois



■ janv à juin 21 ■ janv à juin 22

LES STATISTIQUES SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022

LES JEUNES

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
16	16

- ✓ Nombre et type de mesure suivis et comparatifs par rapport à N-1

	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
Septembre 2021 à Décembre 2021= 16	4	9	3
Septembre 2022 à Décembre 2022= 16	3	10	3

- ✓ Moyenne des âges et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
6 1/2 ans	7 1/2ans

- ✓ Nombre de fratries accueillies et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
4	4

- **LES DEPARTS :**

Nombre et quelle orientation et comparatif par rapport à N-1

					Autre mesure
	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil	
Septembre 2021 à Décembre 2021= 4	4				3
Septembre 2022 à Décembre 2022=2	2				

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande et comparatif par rapport à N-1

	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
Septembre 2021 à Décembre 2021=7		4	2	1
Septembre 2022 à Décembre 2022 =0				

- **LES REFUS ou ANNULATION** et comparatif par rapport à N-1

- Nombre et motifs

	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par La Plateforme	Autre
Septembre 2021 à Décembre 2021= 1				1(orientation HBGT)
Septembre 2022 à Décembre 2022 =0				

- **LES RAPATRIEMENTS** et comparatif par rapport à N-1

	Durée	Lieu					
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF
Septembre 2021 à Décembre 2021=1	4 jours						1 FA

✓ Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

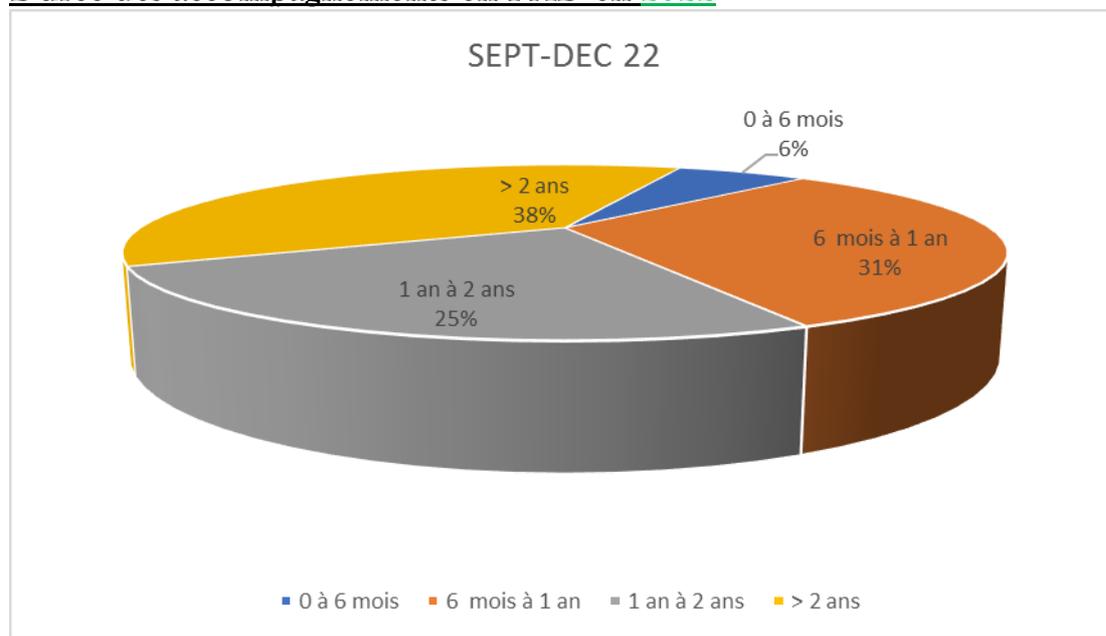
SUIVIS	SEPTEMBRE A DECEMBRE	
	2021	2022
Spécialistes		
CMP (psy)	6	6
CMPP	0	0
CAMSP	3	0

Hôpital de Jour	0	1
PCPE		
Orthophoniste	8	7
Psychomotricité	6	1
Autre (préciser)	6 SESSAD psy libéral+hop spécifique	1 psy libéral

✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH

SEPTEMBRE A DECEMBRE	2021	2022
Enfants avec une notif MDPH	10	3
Enseignement Adapté (ULIS, SEGPA, EREA)	6	1
Enseignement Spécialisé IME, ITEP, SITEP, SESSAD	2	1

Durée des accompagnements en PAD en 2022



Quelques chiffres :

SEPTEMBRE à DECEMBRE	2021	2022
- Nombre de synthèses (BE/BFM)	1 BE 1 BM	1BE 4BM
- Nombre de notes de situation et de réponses au soit transmis	9	3
- Nombres d'audiences	1	4
- Nombres AP		2
- Nombres de VAD		106
(Sans compter les échanges avec les partenaires par téléphone ou mails)		
- Nombre de VAD en présence de la psychologue	1	
- Nombre de Comptes Rendus		426
- Nombre de kilomètres		

LES PARENTS

Situation parentale SEPTEMBRE /DECEMBRE							
		Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
2021		4 mères (5 enf)		6 familles (7 enf)	4 couples (8 enf)		1 (2 enf)
2022		3 mères	0	10 parents (5 couples séparés)	6 parents (3 couples)	0	0

DECEMBRE 2021	Ressources			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
	12 parents	7 parents	4 parents	Toutes les familles
2022	6 parents	7 parents	4 parents	Tous sauf 1 famille

SEPTEMBRE /DECEMBRE	2021	2022
Nombre de parents ayant une notification MDPH :	4	4
Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF	9	7
- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique	?	1
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés	2	1
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés	2	1
Nombre de situations avec intervention de TISF		

LES STATISTIQUES JANVIER A JUIN 2022

LES JEUNES

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
8	8

- ✓ Nombre et type de mesure suivis :

Nombre	Janvier à Juin 2021		
	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
Janvier à Juin 2021	4	4	0
Janvier à Juin 2022	3	5	0

- ✓ Moyenne des âges :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
10 ½	7

- ✓ Nombre de fratries accueillies :

Janvier à Juin 2021	Janvier à Juin 2022
3	3

- ✓ Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

Janvier à Juin 2021		Janvier à Juin 2022	
Nombre	Spécialistes	Nombre	Spécialistes
	CMP		CMP
	CMPP		CMPP
3	CAMSP		CAMSP
	Hôpital de Jour	1	Hôpital de Jour
	Orthophoniste		Orthophoniste
	Psychomotricité	2	Psychomotricité
1	Autre (préciser)	2	Autre (préciser) PCPE

- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre **JANVIER ET JUIN 2022** : 2

.....(Nombre) Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)

.....(Nombre) Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD

- ✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH entre **janvier et juin 2022** : 2

.....(Nombre) Enseignement Adapté : (ULIS, SEGPA, EREA)

.....(Nombre) Enseignement Spécialisé : IME, ITEP, SITEP, SESSAD

- **LES DEPARTS :**

- Nombre et quelle orientation :

Nombre				
	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil
Janvier à Juin 2021 6	4		2(Maisonnée)	
Janvier à Juin 2022 3			1 (BM)+2 MEPLIER	

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande :

Nombre				
	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
Janvier à Juin 2021 6		3		3 MDS/PMI
Janvier à Juin 2022 2			1	1 PAD

- **LES REFUS ou ANNULATION :**

- Nombre et motifs :

Nombre				
	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par la Plateforme	Autre
Janvier à Juin 2021 5			2(orientation Roche Fleurie°)	3 (éloigné)
Janvier à Juin 2022 8	2	6(orientation AEMO)		

- **LES RAPATRIEMENTS :**

Nombre	Durée	Lieu					
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF
Janvier à Juin 2021 1frarie de 2	12 x2=24j	1					1
Janvier à Juin 2022 1	3 j		1				

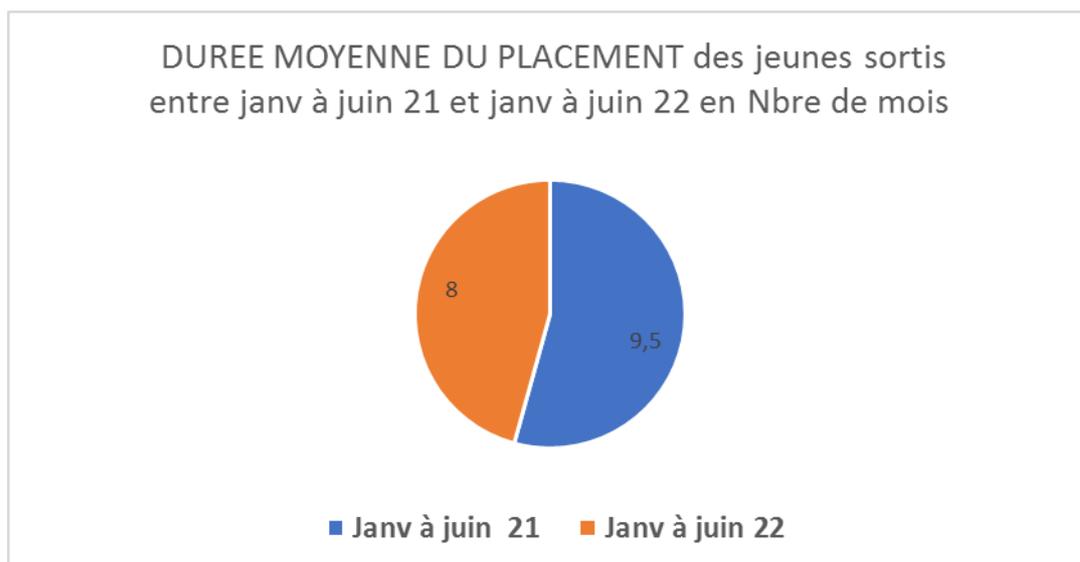
- **LES PARENTS**

Nombre	Situation parentale en juin 2022					
	Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
	1		1	3		1

Nombre	Ressources en juin 2022			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
	3	2	1	8

- Nombre de parents ayant une notification MDPH : 1
- Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF : 1
- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique : 1
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés : 1
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés : 1
- Nombre de situations avec intervention de TISF : 3

Durée des accompagnements en PAD en 2022



LES STATISTIQUES SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022

LES JEUNES

- ✓ Nombre de mesures suivies et comparatif par rapport à N-1 :

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
8	12

- ✓ Nombre et type de mesure suivis et comparatifs par rapport à N-1

	AP	GARDE ASEF	Placement Direct
Septembre 2021 à Décembre 2021= 8	4	4	
Septembre 2022 à Décembre 2022= 12	3	9	

- ✓ Moyenne des âges et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
10 ans	7 ans

- ✓ Nombre de fratries accueillies et comparatif par rapport à N-1

Septembre à Décembre 2021	Septembre à Décembre 2022
2	5

- **LES DEPARTS :**

Nombre et quelle orientation et comparatif par rapport à N-1

					Autre mesure
	Famille	TDC	Etablissement	Famille d'accueil	
Septembre 2021 à Décembre 2021= 1	1				
Septembre 2022 à Décembre 2022= 3	3				

- **LES ARRIVEES :**

- Nombre et Origine de la demande et comparatif par rapport à N-1

	SSD	ASEF	AEMO	Etablissement ou service
Septembre 2021 à Décembre 2021= 2		2		
Septembre 2022 à Décembre 2022 =3				3

- **LES REFUS ou ANNULATION et comparatif par rapport à N-1**

- Nombre et motifs

	Faute de places	Situation qui ne correspond pas au PAD	Annulation par La Plateforme	Autre
Septembre 2021 à Décembre 2021= 2			2	
Septembre 2022 à Décembre 2022 =1			1	

- **LES RAPATRIEMENTS et comparatif par rapport à N-1**

	Durée	Lieu					
		Méplier	Bellevue	Maisonnée	Salornay	PE	PF
Septembre 2021 à Décembre 2021=0							
Septembre 2022 à Décembre 2022 =0							

✓ Nombre d'enfants bénéficiant de suivis (Signifiant la complexité des profils psychologiques des enfants accueillis) :

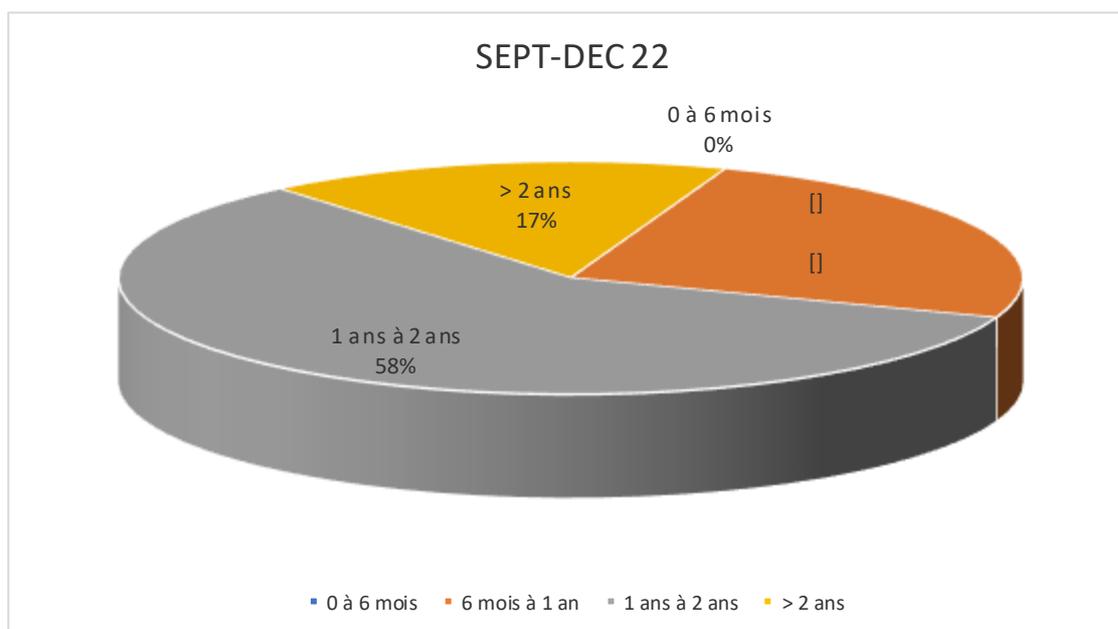
SUIVIS	SEPTEMBRE A DECEMBRE	
Spécialistes	2021	2022
CMP (psy)	1	2
CMPP		
CAMSP	3	
Hôpital de Jour	1	

PCPE	2	3
Orthophoniste		
Psychomotricité	3	2
Autre (préciser)	1	

✓ Nombre de jeunes avec une notification MDPH

SEPTEMBRE A DECEMBRE	2021	2022
Enfants avec une notif MDPH	2	7
dont 5 avec AVS		
Enseignement Adapté (ULIS, SEGPA, EREA)	1 EREA	0
Enseignement Spécialisé IME, ITEP, SITEP, SESSAD		0

Durée des accompagnements en PAD en 2022



Quelques chiffres 2022

SEPTEMBRE à DECEMBRE	2021	2022
- Nombre de synthèses (BE/BFM)	1 BE 1BM	2 BM
- Nombre de notes de situation et de réponses au soit transmis		5
- Nombres d'audiences		2
- Nombres AP		0
- Nombres de VAD	102	138
- (Sans compter les échanges avec les partenaires par téléphone ou mails)		
- Nombre de VAD en présence de la psychologue	7	5
- Nombre de Comptes Rendus	120	150
- Nombre de kilomètres	3731 Kms	5596 Kms

• LES PARENTS

Situation parentale SEPTEMBRE /DECEMBRE							
		Mère isolée	Père isolé	Parents séparés	Parents en concubinage	Parents mariés	Famille recomposée
2021		2			2	1	
2022		1		2	4	1	1

DECEMBRE	Ressources			
	Salarié	RSA	AAH	Prestations familiales
2021	2	1	4	8
2022	4	1	1	3

SEPTEMBRE /DECEMBRE 2022

Nombre de parents ayant une notification MDPH :	2021	2022
Nombre de parents sous Tutelle ou Curatelle, Mesure AGBF	4	1
- Nombre de parents avec un trouble psychologique voire psychiatrique	2	2
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Médiatisés	2	2
- Nombre de parents ayant des Droits de visite Réservés	0	2
- Nombre de situations avec intervention de TISF	1	1
	3	3

ANNEXE n°1 :

Rapport d'Activité et de suivi du PAD du 01/01/22 au 31/12/22.

Rapport d'activité et de suivi des établissements du Prado Bourgogne



du : 01/01/2022 Au: 31/12/2022

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPHIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2022	Total 2021	Total 2020
nb d'enfants accompagnés par le PRADO							62	61	54
nb d'enfants pour CD71				62			62	61	53
nb de situations pour CD71				62			62	61	53
nb d'enfants pour CD18				63			63	63	56
nb d'enfants pour CD85				0			0		
nb d'enfants pour CD01				0			0		
nb d'enfants pour CD21				0			0		
nb d'enfants pour CD58				0			0		1
nb d'enfants pour CD69M				0			0		
nb d'enfants pour CD71C				4			4		
nb d'enfants pour JMIN				0			0		
nb d'enfants pour LP92				0			0		
nb d'enfants Autres Départements				4			4		
nb situations pour CD18				4			4		1
nb situations pour CD85				0			0		
nb situations pour CD01				0			0		
nb situations pour CD21				0			0		
nb situations pour CD58				0			0		
nb situations pour CD69M				0			0		
nb situations pour CD71C				4			4		
nb situations pour JMIN				0			0		
nb situations pour LP92				0			0		
nb de situations Autres Départements				4			4		
nb de situation en Accueil d'urgence				0			0		
nb d'enfants bénéficiant de plusieurs prises en charge PRADO				4			4		2
nb d'enfants Accueil de Jour seul				4			4		4
nb d'enfants Hébergement + Accueil de jour				0			0		
nb d'enfants Hébergement seul				0			0		
nb d'enfants Placement à Domicile				0			0		
nb d'enfants Placement Educatif Mécon				62			62	61	54
nb d'enfants Placement Educatif Montceau				0			0		
nb d'enfants Placement Educatif SCOT Montc				0			0		
nb d'enfants Placement Familial				0			0		

ne situation = un même département d'origine, un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même établissement. Un écart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge, peut être expliqué par un changement de nature placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple - un usager changeant de département d'origine (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour + hébergement Hébergement simple

Rapport d'activité et de suivi des établissements du Prado Bourgogne

du : 01/01/2022 Au: 31/12/2022

OBJET	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2022	Total 2021	Total 2020
1b de situations Accueil de Jour seul				0			0		
1b de situations Hébergement + Accueil de jour				0			0		
1b de situations Hébergement seul				0			0		
1b de situations Placement à Domicile				67			67	63	58
1b de situations Placement Educatif Mâcon				0			0		
1b de situations Placement Educatif Montceau				0			0		
1b de situations Placement Educatif SCOT Montc				0			0		
1b de situations Placement Familial				0			0		
1b de situations par type de prise en charge				67			67	63	58
1b d'enfants DREF				2			2	6	4
1b de situations DREF				2			2	6	4
1b d'enfants en situations Séquentielles				1			1	1	2
1b de situations Séquentielles				1			1	1	2
1b d'enfants Mineur Non Accompagnés				1			1	1	2
1b de situations Mineur Non accompagne				1			1	1	
1b d'enfants Contrat Jeune Majeur Non Accompagnés				0			0	1	
1b de situations Contrat Jeune Majeur Non Accompagnés				0			0	1	
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT ASE				0			0	0	10
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT ASE				0			0	0	
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT MONTCEAU ASE				0			0	0	
1b d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX OTE				0			0	0	
1b d'enfants Ordonnance de placement direct au civil				3			3	3	6
1b d'enfants Accueil provisoire ASE - placement ASE contractualisé				14			14	19	10
1b d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX ASE				0			0	0	
1b d'enfants MNA Antenne MONTFERROUX ASE				0			0	0	
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT MONTCEAU ASE				0			0	0	
1b d'enfants Ordonnance de placement direct au Pénal				0			0	0	
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT MONTCEAU OTE				0			0	0	
1b d'enfants ASE (garde) placement du Juge vers ASE qui confie à ets				45			45	39	38
1b d'enfants MNA Antenne PLACEMENT OTE				0			0	0	
1b de situations MNA Antenne PLACEMENT ASE				0			0	0	
1b d'enfants Contrat Jeune Majeur ASE				0			0	0	
1b de situations Ordonnance Tutelle Etat				0			0	0	
1b de situations MNA Antenne PLACEMENT MONTCEAU ASE				0			0	0	
1b de situations MNA Antenne MONTFERROUX OTE				0			0	0	

ne situation = un même département d'origine, un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même établissement. Un écart entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge, peut être expliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origine (de CD001 à CD71) ou passant de l'accueil de jour à hébergement
Hébergement simple

Rapport d'activité et de suivi des établissements du Prado Bourgogne

du : 01/01/2022 Au: 31/12/2022

OBJET

	SALORNAV	BELLEVUE - MONTFERREUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2022	Total 2021	Total 2020
lb de situations Ordonnance de placement direct au civil				3			3	3	6
lb de situations Accueil provisoire ASE - placement ASE contractuelisé				14			14	19	11
lb de situations MNA Antenne MONTFERREUX ASE				0			0		
lb de situations Ordonnance 2.45 Ordonnance de placement direct au Pénal				0			0		
lb de situations MNA ANTENNE PLACEMENT MONTCEAU OTE				0			0		
lb de situations ASE (garde) placement du Juge vers ASE qui confie à ets				50			50	41	41
lb de situations MNA Antenne PLACEMENT OTE				0			0		
lb de situations Motif Sortie : 115 - CHRS				0			0		
lb de situations Contrat Jeune Majeur ASE				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Autre Etablissement PRADO				1			1	7	1
lb de situations Motif Sortie : Autre prise en charge				4			4	2	2
lb de situations Motif Sortie : Autonomie avec revenu				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Décès Incarcération autre				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Départ Majeur à son initiative				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Famille Accueil				2			2		1
lb de situations Motif Sortie : Fin prise en charge Acc Jr				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Fugue avec fin prise en charge				0			0		
lb de situations Motif Sortie : Fin de prise en charge				12			12	13	7
lb de situations Motif Sortie : Orientation vers PAD PRADO				1			1		
lb de situations Motif Sortie : Retour dans la famille				2			2	2	7
jurée moyenne en mois : Accueil de Jour				0			0		
jurée moyenne en mois : Hébergement				0			0		
jurée moyenne en mois : PE/SCOT Montceau				0			0		
jurée moyenne en mois : Placement à Domicile				0			0		
jurée moyenne en mois : Placement Educatif				16			16	13	11
jurée moyenne en mois : Placement Educatif MONTCEAU				0			0		
jurée moyenne en mois : Placement Familial				0			0		
jurée moyenne Hébergement + Accueil de Jour				0			0		
lb de Refus d'admission				11			11	25	34
lb de refus : à la demande du travailleur social				1			1	8	4
lb de refus : Effectif Complet				0			0	5	5
lb de refus : Liste d'attente				0			0		1
lb de refus : Projet en inadéquation				10			10	12	24

ne situation = un même département d'origine, un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même établissement. Un écrit entre le nombre de situation et le nombre d'enfants pris en charge, peut être appliqué par un changement de nature pendant un même placement, par deux période continue pour un même enfant. Par exemple, un usager changeant de département d'origine (de CD01 à CD71) ou passant de l'Accueil de jour à Hébergement Placements simple

du : 01/01/2022 Au: 31/12/2022

OBJET

	SALORNAY	BELLEVUE - MONTFERROUX	MEPLIER	PLACEMENT A DOMICILE	S.P.F.E.	MAISONNEE	Total 2022	Total 2021	Total 2020
lb d'entrée physique				29			29	25	38
lb de sortie physique				26			26	25	19
lb d'enfants pour Paray-le-Monial - Charolles				4			4	4	4
lb d'enfants pour Chalon/Saône - Louhans				22			22	17	16
lb d'enfants pour Montceau - Creusot - Autun				13			13	12	11
lb d'enfants pour Mâcon - Cluny - Tournus				17			17	22	15
lb d'enfants pour Autres départements				0			0		
lb d'enfants pour MDR Anse				0			0		
lb d'enfants pour MDR Chatillon				0			0		
lb d'enfants tutelle sous AEMO				0			0		
lb d'enfants avec habillement				3			3	9	6
lb d'enfants avec argent de poche				3			3	10	9
lb d'enfants avec Taxi				0			0		

Une situation = un même département d'origine, un même usager, une même nature de placement sur une période continue dans un même établissement. Un recat, entre le nombre d'enfants pris en charge, peut être suivi par un changement de nature pendant un même placement, par deux périodes continues pour un même enfant. Par exemple : un usager changeant de département d'origine (de CD01 à CD74) ou passant de l'accueil de jour à l'hébergement. Placement simple.